ABONNEMENS

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $4, six mois, $2.— Aux Etats-Unis, un an, $5 ; six mois, $2.50. — En Angleterre, un an, $6 ; six mois, $3. — En France, un an, $12 ; six mois, $6.

EDITION HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $2 ; six mois, $1. — Aux Etats-Unis, un an, $2.50 ; six mois, $1.25. — En Angleterre, un an, $3 ; six mois, $1.50. — En France, un an, $5 ; six mois, $2.50.

☞ Les abonnemens datent du 1er et du 15 de chaque mois On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois.— Les lettres et envois non-affranchis sont refusés. Tout avis de discontinuation, pour être valable, devra être donné au moins un mois avant l'expiration du semestre commencé. Les frais de poste tout à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications à PAPINEAU ET DORION, rue Ste.-Thérèse No. 7, Montréa

LE PAYS.

PAPINEAU et DORION Propriétaires-Editeurs

ANNONCES

Première insertion 7 centins par ligne ; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes $25 pour l'année et $15 pour six mois ; le demi-carré de 10 lignes $12 pour l'année et $8 pour six mois, avec privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $6 pour l'année, $4 pour six mois et $1.00 pour un mois.

☞ Toute annonce envoyée à ce bureau sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions requis sera publiée jusqu'à concurrence de six mois, à moins d'un avis au contraire, et l'annonceur chargé d'autant. Les propriétaires du *Pays* ne se tiennent pas responsables des erreurs qui pourraient se glisser dans les annonces légales ou autres. Les annonces *occasionnelles* devront être payées au comptant. Les lettres et envois non-affranchies sont refusés.

VOL. XV. — Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, JEUDI MATIN, 19 JUILLET 1866. — No. 77.

Adresses Professionnelles, etc,

LAFRAMBOISE & ROBIDOUX
AVOCATS,
32,—*PETITE RUE ST. JACQUES,*—32,
MONTREAL.
MM. L. & R. suivront le circuit de St. Hyacinthe
12 juillet 1866 jno—74

DORION, DORION & GEOFFRION
Avocats,
No. 43, — *RUE ST. VINCENT,* — No. 43,
AU DEUXIÈME.
L'Hon A. A. DORION, C. R.,
V. P. W. DORION, Ecr.,
C. A. GEOFFRION, Ecr.
12 juin. jno—62

Dr. L. J. B. LeBLANC,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
Elève et Successeur du Dr. Jourdain,
581,.....*RUE CRAIG,*.....581,
Au coin de la rue Côté,
MONTREAL.
De 9 heures à 5 heures.
1er juin. 58

DeBELLEFEUILLE & TURGEON
AVOCATS,
No. 36,—*RUE ST. VINCENT,*—No. 36,
MONTREAL.
MM. De B. & T. suivront les circuits du District de Terrebonne.
24 octobre 1865. aa—116

CHARLES MARCIL
AVOCAT
No. 17, — *Côte de la Place d'Armes,* — No. 17
MONTREAL.
8 mai jno—49

Dr. BELLE
CHIRURGIEN DENTISTE,
No. 471, RUE CRAIG, No. 471,
(*Vis-à-Vis le Champ-de-Mars.*)
15 mai, 1866. aa—51

CHOQUET & LACHAPELLE,
AVOCATS,
No. 41, — *RUE ST. VINCENT,* — No. 41,
MONTREAL.
21 avril aa—42

Dr. JAMES A. BAZIN
CHIRURGIEN-DENTISTE,
EST DÉMÉNAGÉ AU
No. 36, Beaver Hall Terrace,
CÔTÉ OUEST.
Extrait et plombe les dents. Pose des dents artificielles sur monture en argent, en or et en caoutchouc.
PRIX MODÉRÉS.
HEURES DE BUREAU DE 8 A. M. A 6 P. M.
1er mai 1866. cm—46

Dr TURCOT,
DENTISTE,
No. 31,—*COTE ST. LAMBERT,*—No. 31,
MONTREAL.
21 avril fm—42

MARCHAND & ARCHAMBAULT,
Avocats,
No. 43, — RUE ST. VINCENT, — No. 43,
AU 2EME.
Messrs. M. ET A. suivront les Cours des Districts de Joliette et d'Iberville, et le Circuit de Verchères.
MED. MARCHAND,
P. A. O. ARCHAMBAULT.
3 avril cm—34

BUREAU & NORMANDEAU
NOTAIRES,
No. 96, *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.
Hon. J. O. Bureau } P. E. Normandeau
} Com pour le Haut-Canada
20 mai 1865. aa—6

DOCTEUR J. LEMAN,
Licencié du Collège Royal des Médecins et du Collège Royal des Chirurgiens d'Edinbourg, Elève de la Faculté de Médecine et des Hôpitaux de Paris.
No. 107, Rue Bleury.
Montréal, 27 déc. jno—141

DAY & DAY,
AVOCATS, ETC,
192, — RUE NOTRE-DAME, — 192,
MONTREAL.
M. EDMUND T. DAY ayant été admis dans la société, à la place de M. JAMES G. DAY, qui se retire, la pratique sera continuée par les soussignés.
JOHN J. DAY, C. R.,
EDMUND T. DAY, B. C. L.
13 nov. 1865. aa—124

CHARLES DAOUST,
AVOCAT,
No. 59, Rue St. Frs.-Xavier.
MONTREAL.
7 octobre 1865. 109

J. DUHAMEL,
AVOCAT,
BUREAU : No. 16 ET 18, RUE ST.-VINCENT
Encoignure Ste.-Thérèse et St.-Vincent
MONTRÉAL.
9 janvier. aa—146

Dr. E. MATHIEU,
DENTISTE.
No. 192, RUE NOTRE-DAME,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
MONTREAL.
18 avril 1866 aa—38

BOURRET & COMTE,
MARCHANDS A COMMISSION,
COURTIERS DE PRODUITS.
AGENTS DE DOUANE,
AGENTS GENERAUX, ETC.,
No. 6, Rue St. Sacrement
MONTREAL.
J. O. BOURRET, D. COMTE.
3 mai jno—47

NAVIGATION.

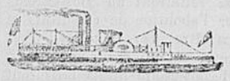

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et Ligne Régulière entre Montréal et les ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.

A partir de MARDI le 1er MAI, et jusqu'à avis contraire, les vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir :

Le Vapeur *QUEBEC,* Capt. J. B. Labelle, partira du quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis soirs, à Sept heures précises, arrêtant, en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce vapeur, vu qu'un *Tender* devra les transporter aux vapeurs océaniques, et cela sans charge extra.

Le vapeur *MONTREAL,* Capt. Robert Nelson, partira tous les Mardis, Jeudis et Samedis soirs, à cinq heures précises pour Québec, arrêtant, en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le vapeur *COLUMBIA,* Capt. Joseph Duval, partira du quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières tous les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M. arrêtant, en allant et revenant, à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Port St. François ; et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à DEUX heures P. M. arrêtant à Lanoraie. A son voyage de Vendredi de Montréal il se rendra jusqu'à Champlain.

Le Vapeur *MOUCHE A FEU,* Capt. Evariste Laforce, voyagera sur les rivières St. François et Yamaska, en connection avec le Vapeur *COLUMBIA,* à Sorel.

Le vapeur *VICTORIA* Capt. Chs. Daveluy, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel tous les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M. arrêtant, en allant et revenant, à Repentigny, Lavaltrie, St. Sulpice, Lanoraie et Berthier ; et partira de Sorel tous les Lundis et Jeudis, à quatre heures A. M.

Le vapeur *CHAMBLY,* Capt. F. Lamoureux, partira du quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Verchères, Contrecœur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Belœil, St. Hilaire, et St. Mathias, et partira de Chambly tous les Samedis, à deux heures, P. M., et les Mercredis à MIDI pour Montréal.

Le vapeur *TERREBONNE,* Capt. L. H. Roy, partira du quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les Lundis et Samedis à 4 heures P. M., Mardis et Vendredis à 3 heures P. M., arrêtant en allant et revenant, à Boucherville, Varennes, Bout de l'Isle et Lachenaie ; et partira de Terrebonne tous les Lundis à 7 heures A. M., Mardis à 5 heures A. M., Jeudis à 8 heures A. M., et Samedis à 6 heures A. M.

Le vapeur *L'ÉTOILE,* Capt. P. E. Malhiot, partira du quai Jacques-Cartier pour l'Assomption tous les Lundis et Samedis, à 4 heures P. M., et les Mardis et Vendredis à 3 heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à St. Paul l'Ermite ; et partira de l'Assomption tous les Lundis à 7 heures A. M., Mardis à 5 heures A. M. Jeudis à 8 heures A. M., et Samedis à 6 heures A. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argents ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMÈRE.
Agent-Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 1er mai 1866. 46

1865-66 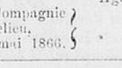 1865-66

COMPAGNIE
DE
VAPEURS OCEANIQUES
DE
MONTRÉAL.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Les passagers sont enrégistrés pour Londonderry Glasgow et Liverpool.

☞ *Des Billets de Retour peuvent être obtenus à des prix très réduits.* ☜

La ligne de la malle de cette COMPAGNIE se compose des Vaisseaux suivants de première Classe :

Peruvian	2,600 ton.	— Capt.	Ballantine
Moravian	2,650 ton.	— "	Aiton
Hibernian	2,434 ton.	— "	Dutton
Belgian	2,400 ton.	— "	Brown
Nova-Scotian	2,300 ton.	— "	Wylie
North-American	1,784 ton.	— "	Kerr
Damascus	1 600 ton.	— "	Watt

Transportant les malles du Canada et des Etats-Unis.

Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS, et de QUÉBEC tous les SAMEDIS, durant la saison, arrêtant à Lock Foyle (Londonderry), pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passager pour l'Irlande et l'Ecosse.

Et leur LIGNE de GLASGOW, composé des steamships suivants :

ST.-GEORGE	1,468 Tons	Capt.	Smith
ST.-DAVID	1,650 "	"	Aird
ST.-ANDREW	1,432 "	"	Scott
ST.-PATRICK	1,207 "	"	Trocks

(Voyageant entre la Clyde, Québec et Montréal, touchant à Kingstown (Dublin) et à des intervalles réguliers durant la saison navigable sur le St. Laurent.)

PRIX DU PASSAGE de Quebec à Londonderry ou Liverpool :
CABINE..... $66 et $80
(Suivant les accommodements.)
ENTREPONT..... $25

On ne peut retenir des cabines à moins de payer d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque Vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à
H. ET A. ALLAN,
Coin des rues Youville et de la Commune,
Montréal.
18 avril 1866. aa—41

BIJOUTERIES

OR ET ARGENT!!

GRAND SACRIFICE
POUR
EVITER LA BANQUEROUTE.

ANNONCE EXTRAORDINAIRE.

POUR la valeur de $2,000,000 de Montres et de Bijouterie en OR et en ARGENT. Horloges françaises, Jones en diamant, Pianos, Harmoniums, Machines à Coudre, Argenterie, etc., etc., pour être vendu DEUX PIASTRES chaque article, de n'importe quelle valeur.

GRANDE ASSEMBLEE INTERNATIONALE DES MANUFACTUREURS DE MONTRES et de BIJOUTERIE.

Il a été résolu qu'en conséquence de la grande stagnation du commerce et dans le but de se tirer d'embarras pécuniaires occasionnés par la guerre désastreuse et afin d'éviter la

BANQUEROUTE

Que $2,000,000 de Marchandises prises sur leurs Stocks, soient vendues dans l'espace de SIX MOIS, à

N'IMPORTE QU'IL SACRIFICE

Et pour cette fin ils ont élu à l'unanimité

DE TREY et Cie.,
34, Liberty Street, New-York,
leurs Agents exclusifs.

Avant d'aller plus loin ils feront remarquer qu'ils ne manufacturent ni ne vendent de Montres en cuivre, ni d'imitation d'orfévrerie,

LE TOUT EST GARANTI D'OR
ET D'UN
TRAVAIL DES PLUS RECHERCHES.

Les articles qui seront vendus pour DEUX PIASTRES, quelle que soit leur valeur consistent en Magnifiques Montres en or et en argent, à 2 boîtiers, Horloges françaises, Jeu de Jones avec diamants, Rubis, Perles et autres pierres précieuses, (isolées ou en groupe), Parures complète pour Dames, comprenant Epinglettes et Pendants d'Oreilles d'un genre des plus fashionables et des plus recherchés, Bracelets d'or et émaillés, Boutons pour devants et manches de chemise, chaînes de toutes sortes, etc. Argenterie (plaquée-extra) comprenant Huîliers, Beurriers magnifiquement enchassés et gravés, Cuillères à soupe et à thé, Gobelets, etc., etc., Pianos, Harmoniums et Machines à coudre des meilleures Manufactures.

Le prix réel de chaque article variant de SIX à HUIT CENT piastres.

Comment nous Procederons.

Nous avons adopté le plan de vente si populaire aujourd'hui, de charger un prix uniforme et le prix sera invariablement de $2.00 pour chaque article, quelle que soit sa valeur. Les frais de notre Bureau d'Agence seront payés par la vente des certificats ou coupons représentant les différents articles. Ces certificats se vendent CINQUANTE CENTS chaque, ou 5 pour $2.00, et chaque certificat montrera au porteur l'article qu'il pourra avoir en payant les $2.00.

LES FRAIS D'EMBALLAGE ET DE TRANSPORT DES PIANOS ET DES MACHINES A COUDRE SONT PAYÉS PAR LES PERSONNES QUI EN FONT L'ACQUISITION.

On demande des Agents

Pour toutes les parties des Etats-Unis et les provinces, auxquels on accordera des commissions libérales et sur application il leur sera envoyé des circulaires contenant les conditions. Nous préférons que l'argent soit envoyé en mandat sur la poste ou en lettre de change à notre ordre. Qu'on veuille bien écrire lisiblement son nom, la ville, le comté et l'Etat, et adresser tous les ordres à

DE TREY et Cie.,
Agents pour les Manufacturers,
34, Liberty Street, New-York.
1er février 1866. fm—8

HABILLEMENTS.

Le Stock le plus nouveau pour le printemps et l'été, le plus considérable, le plus beau et le meilleur marché que l'on puisse trouver à Montréal, est chez

Lalonde et Demers
MARCHANDS-TAILLEURS,
No. 209, Rue McGill, No. 209
Enseigne de la boule d'or,
4me porte à gauche de la rue Notre-Dame en allant au fleuve.

MM. LALONDE et DEMERS, toujours au courant des dernières coupes françaises et anglaises, ont constamment les étoffes des premières fabriques de l'Europe et des Etats-Unis. Bien que tous les articles sortant de leur établissement soient irréprochables, tant sous le rapport de la forme que sous celui du goût, LEURS PRIX SONT DES PLUS MODÉRÉS.
1er mai 1866. jno—49

Fabrique Victoria pour les Ouvrages en Fil de Fer.

A. DECARIE & CIE,

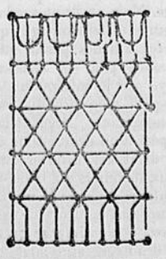

No. 576,—RUE CRAIG,—No. 576,
Près de la Côté de la Place d'Armes, Montréal.

Grillages en Fil de cuivre et de fer, Paravents, Cribles, Gardes-Viande et Garde-Fromage, Sas à charbon, Sas à grains, etc., etc.
19 mai. fm—53

NAVIGATION.

GRANDE EXCURSION
A LA
CÉLÈBRE RIVIÈRE SAGUENAY
ET AUX
Bains de Mer de Murray Bay, Cacouna et Tadoussac.

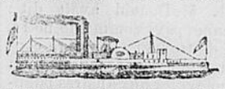

COMMEMÇANT MARDI, LE 19 COURANT.

Le Magnifique Steamer en Fer

MAGNET

CAPT. FAIRGRIEVE,

Laissera le Quai Napoléon à Québec, tous les MARDI et VENDREDI matins durant la saison à SEPT heures pour la Rivière Saguenay et la Baie de Ha ! Ha ! arrêtant à Murray Bay, Rivière du Loup et Tadoussac.

En s'embarquant à bord de ce bateau les touristes et les invalides auront la jouissance d'une brise rafraichissante et fortifiante et pourront en même temps admirer le magnifique panorama qui se déroule le long des côtes du bas St. Laurent, ils s'éviteront aussi le trouble de changer de bateau car ce steamer fait le trajet direct à Murray Bay, Rivière du Loup, Tadoussac et Baie des Ha ! Ha !

Il n'y a aucune dépense ni aucun inconvénient en changeant de bateaux à Québec, l'abordement de chaque vapeur se faisant facilement en cette circonstance.

Ce splendide vapeur est construit en compartiments à l'épreuve de l'eau, est très fort et gréé des meilleurs appareils de sauvetage et reconnu pour le meilleur bateau pour la mer. Il y a de grandes chambres comfortablement meublées pour les familles ; en un mot il n'est inférieur en quoique ce soit à aucun vaisseau naviguant en Canada.

On peut se procurer des billets de retour bons pour la saison, avec toutes les informations nécessaires, en s'adressant à D. McLean, aux hôtels et au bureau, No. 21 Grande rue St. Jacques.

ALEX. MILOY,
Agent.
19 juin. bm—65

SEULE LIGNE QUOTIDIENNE
D'EXPRES AMERICAINE
De Montréal à Ogdensburgh, Prescott, Brockville, Kingston, Oswego, Rochester, Toronto Niagara et Lewiston.

LES VAPEURS NOUVEAUX A DEUX ÉTAGES

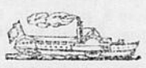

EMPRESS, Capt. L. C. COUVERTTE, *LORD ELGIN,* Capt. J. H. DEWITT.

L'un des bateaux ci-dessus partira du Bassin du Canal TOUS LES MATINS (dimanches exceptés) à 7 heures et de LACHINE à l'arrivée du convoi de 9 heures, qui part de la Station Bonaventure pour

OGDENSBURGH et PRESCOTT

Arrêtant à Coteau Landing, Cornwall et les ports intermédiaires, faisant connexion avec les splendides vapeurs des lacs, *ONTARIO, BAY STATE et CATARACT,* qui font connexion exacte avec toutes les lignes de chemin de fer de l'Ouest sur les rives Nord et Sud du lac Erié, pour toutes les places au Sud et à l'Ouest, et par bateau à vapeur directement de Buffalo à Cleveland, Détroit, Milwaukee, Chicago, et les ports intermédiaires.

Des billets pour tout le parcours sont vendus par H. St. DIZIER, 93 (nouveau numéro) Grande Rue St. Jacques, ou aux hôtels par C. C. McFALL, Agent de billets, Bassin du Canal, ou par OWEN LYNCH, Agent,
Nos. 55 et 56 Rue de la Commune.
19 mai fm—53

COMPAGNIE DE NAVIGATION
DE
Beauharnois, Chateauguay et Huntingdon (Limitée.)

Le vapeur *SALABERRY,* qui a été complètement réparé à neuf dans le cours de l'hiver dernier, reprendra à l'ouverture de la navigation ses voyages réguliers, partant de Montréal tous les MARDIS et VENDREDIS, à 2 heures p. m. et de Lachine à l'arrivée du convoi de 5 heures p. m. arrêtant à Beauharnais, St. Thimothé, Valleyfield, Côteau Landing, Port Lewis, St. Anicet, Lancaster, Summerstown, Cornwall, St. Régis et Dundee.

Au voyage de retour il partira de cette dernière place, tous les Lundis et Jeudis, à 4 heures a. m, arrêtant aux endroits ci-dessus mentionnés en descendant, ainsi qu'au Côteau du Lac et aux Cèdres, et arrivant de bonne à Montréal dans l'après-midi des mêmes jours.

Ce vapeur sera commandé par son ancien capt. M. C. B. Dewitt, marin de grande expérience, dont la parfaite connaissance du trafic de cette route, et les manières si pleine d'urbanité et de politesse pour les voyageurs confiés à ses soins, lui ont gagné l'estime générale, et sont une ample garantie que rien ne sera négligé pour assurer le confort et la sécurité des voyageurs qui patroniseront le bateau commandé par le Capt. Dewitt.

OWEN LYNCH, Gérant.
Bureau, 55 rue des commissaires Montréal.
19 mai. pls—53

Steamers de la Malle pour Ottawa
1866.

Les Steamers de la Compagnie de Navigation de la Rivière Ottawa commenceront à voyager régulièrement MERCREDI, le 25 courant.

Un convoi laissera la rue Bonaventure à 7 hs. A. M, pour LACHINE, en rapport avec le steamer "Prince of Wales."

R. W. SHEPHERD,
Président.
26 avril 1866. pls—44

RHUMATISMES
DOULEURS DE TOUTE NATURE
SONT ENLEVÉS AU
No. 487, RUE CRAIG.
14 juin 1866. jno—53

FEUILLETON.

LES
TRAVAILLEURS DE LA MER
PAR
VICTOR HUGO.

TROISIEME PARTIE.

DERUCHETTE.

Livre Troisième.

DÉPART DU *CASHMERE.*

III.

LA PRÉVOYANCE DE L'ABNÉGATION.

Dix heures et demie sonnaient comme ils entraient dans l'église.

A cause de l'heure, et aussi à cause de la solitude de la ville ce jour-là, l'église était vide.

Au fond pourtant, près de la table qui, dans les églises réformées, remplace l'autel, il y avait trois personnes ; c'était le doyen et son évangéliste ; plus le régistraire. Le doyen, qui était le révérend Jaquemin Hérode, était assis, l'évangéliste et le régistraire étaient debout.

Le livre, ouvert était sur la table.

A côté, sur une crédence, s'étalait un autre livre, le registre de paroisse ouvert également, et sur lequel un œil attentif eût pu remarquer une page fraichement écrite et dont l'encre n'était pas encore séchée. Une plume et un écritoire étaient à côté du régistre.

En voyant entrer le révérend Ebenezer Caudray, le révérend Jaquemin Hérode se leva.

—Je vous attends dit-il. Tout est prêt.

Le doyen, en effet, était en robe d'officiant.

Ebenezer regarda Gilliatt.

Le révérend doyen ajouta.

—Je suis à vos ordres, mon collègue.

Et il salua.

Ce salut ne s'égara ni à droite ni à gauche. Il était évident, à la direction du rayon visuel du doyen, que pour lui Ebenezer seul existait. Ebenezer était clergyman et gentleman. Le doyen ne comprenait dans sa salutation ni Déruchette qui était à côté, ni Gilliatt qui était en arrière. Il y avait dans son regard une parenthèse où le seul Ebenezer était admis. Le maintien de ces nuances fait partie du bon ordre et consolide les sociétés.

Le doyen reprit avec une aménité gracieusement altière :

—Mon collègue je vous fais mon double compliment. Votre oncle est mort et vous prenez femme ; vous voilà riche par l'un et heureux par l'autre. Du reste, maintenant, grâce à ce bateau à vapeur qu'on va rétablir, mis Lethierry aussi est riche, ce que j'approuve. Miss Lethierry est née sur cette paroisse, j'ai vérifié la date de sa naissance sur le régistre. Miss Lethierry est majeur et s'appartient. D'ailleus son oncle qui est toute sa famille, consent. Vous voulez vous marier tout de suite à cause de votre départ, je le comprends ; mais ce mariage étant d'un recteur de paroisse, j'aurais souhaité un peu de solennité. J'abrégerai pour vous être agréable. L'essentiel peut tenir dans le sommaire. L'acte est déjà tout dressé sur le registre que voici, et il n'y a que les noms à remplir. Aux termes de la loi et coutume, le mariage peut être célébré immédiatement après l'inscription. La déclaration voulue pour la licence a été dûment faite. Je prends sur moi une petite irrégularité, car la demande de licence eût dû être préalablement enregistrée sept jours d'avance ; mais je me rends à la nécessité et à l'urgence de votre départ. Soit. Je vais vous marier. Mon évangéliste sera le témoin de l'époux ; quant au témoin de l'épouse...

Le doyen se tourna vers Gilliatt.

Gilliatt fit un signe de tête.

—Cela suffit, dit le doyen.

Ebenezer restait immobile. Déruchette était l'extase, pétrifiée.

—L'envoyé, ici présent, de mess Lethierry, lequel envoyé a demandé pour vous la licence et a signé la déclaration sur le régistre—et du pouce de sa main gauche le doyen désigna Gilliatt, ce qui l'exemptait d'articuler un nom quelconque,—l'envoyé de mess Lethierry m'a dit ce matin que mess Lethierry, trop occupé pour venir en personne, désirait que le mariage se fit incontinent. Ce désir exprimé verbalement, n'est point assez. Je ne saurais, à cause des dépenses à accorder et de l'irrégularité que je prends sur moi, passer outre si vite sans m'informer près de mess Lethierry, à moins qu'on ne me montre sa signature. Quelle que soit ma bonne volonté, je ne puis me contenter d'une parole qu'on vient me redire. Il me faudrait quelque chose d'écrit.

—Qu'à cela ne tienne, dit Gilliatt.

Et il présenta au révérend doyen un papier.

Le doyen se saisit du papier, le parcourut d'un coup d'œil, sembla passer quelques lignes, sans doute inutiles, et lu tout haut.

—"... Va chez le doyen pour avoir les dispenses. Je désire que le mariage se fasse le plus tôt possible, tout de suite serait le mieux.

Il posa le papier sur la table, et poursuivit :

—Signé Lethierry. La chose serait plus respectueusement adressé à moi. Mais puisqu'il s'agit d'un collègue, je n'en demande pas davantage.

Ebenezer regarda de nouveau Gilliatt. Il y a des ententes d'âmes. Ebenezer sentait là une fraude ; et il n'eut pas la force, il n'eut peut-être pas même l'idée de la dénoncer. Soit obéissance à un héroisme latent qu'il entrevoyait, soit étourdissement de la conscience par le coup de foudre du bonheur, il demeura sans paroles.

Le doyen prit la plume et remplit, aidé du régistraire, les blancs de la page écrite sur le registre, puis il se redressa, et, du geste invita Ebenezer et Déruchette à s'approcher de la table.

La cérémonie commença.

Ce fut un moment étrange.

Ebenezer et Déruchette étaient l'un près de l'autre devant le ministre. Quiconque a fais un songe où il s'est marié a éprouvé ce qu'ils éprouvaient.

Gilliatt était à quelque distance dans l'obscurité des piliers.

Déruchette, le matin en se levant, désespérée, pensant au cercueil et au suaire, s'était vêtue de blanc. Cette idée de deuil fut à propos pour la noce. La robe blanche fait tout de suite une fiancée. La tombe aussi est une fiançaille.

La moiteur des pleurs taris était sur ses joues. Il y avait peut-être encore une larme dans le coin du sourire. Les larmes séchées vaguement visible, sont une ombre et une douce parure au bonheur.

Le doyen, debout près de la table posa un doigt sur la Bible ouverte et demanda à haute voix :

—Y a-t il opposition ?

Personne ne répondit.

—Amen, dit le doyen.

Ebenezer et Déruchette avancèrent d'un pas vers le révérend Jacquemin Hérode.

Le doyen dit :

—Joë Ebenezer Caudray, veux-tu avoir cette femme pour ton épouse ?

Ebenezer répondit :

—Je le veux.

Le doyen reprit :

Durande Déruchette Lethierry, veux-tu avoir cet homme pour ton mari ?

Déruchette, dans l'agonie de l'âme sous trop de joie, comme la lampe sous trop d'huile, murmura plutôt qu'elle ne prononça :—Je le veux.

Alors le doyen regarda autour de lui et fit dans l'ombre de l'église cette demande solennelle :

—Qui est ce qui donne cette femme à cet homme.

—Moi dit Gilliatt.

Il y eut un silence. Ebenezer et Déruchette sentirent on ne sait quelle vague oppression à travers leur ravissement.

Le doyen mit la main droite de Déruchette dans la mains droite d'Ebenezer, et Ebenezer dit à Déruchette :

—Déruchette, je te prends pour ma femme, soit que tu sois meilleure ou pire, plus riche ou plus pauvre, en maladie ou en santé, pour t'aimer jusqu'à la mort, et je te donne ma foi.

Le doyen mit la main droite d'Ebenezer dans la main droite de Déruchette, et Déruchette dit à Ebenezer :

—Ebenezer, je te prends pour mon mari, que tu sois meilleur ou pire, plus riche ou plus pauvre, en maladie ou en santé, pour t'aimer et t'obéir jusqu'à la mort, et je te donne ma foi.

Le doyen reprit :

—Où est l'anneau ?

Ceci était l'imprévu. Ebenezer, pris au dépourvu, n'avait pas d'anneau.

Gilliatt ôta la bague d'or qu'il avait au petit doigt, et la présenta au doyen. C'était probablement l'anneau « de mariage » acheté le matin au bijoutier du Commercial-Arcade.

Le doyen posa l'anneau sur le livre, puis le remit à Ebenezer.

Ebenezer prit la petite main gauche, toute tremblante, de Déruchette, posa l'anneau au quatrième doigt, et dit.

—Je t'épouse avec cet anneau.

—Au nom du père, et du Fils et du Saint Esprit, dit le doyen.

Que cela soit ainsi, dit l'évangéliste.

Le doyen éleva la voix.

—Vous êtes époux.

—Que cela soit dit l'évangéliste.

Le doyen reprit :

—Prions.

Ebenezer et Déruchette se retournèrent vers la table et se mirent à genoux.

Gilliatt resté debout, baissa la tête.

Eux s'agenouillait devant Dieu, lui se courbait sous la destinée.

CORRESPONDANCES.

M. le Rédacteur,

[Permettez-moi de vous communiquer le discours prononcé à New-York par M. G. Batchelor, le jour de la St. Jean-Baptiste : connaissant l'interêt que vous portez aux Canadiens-Français des Etats-Unis, j'ai cru que vous vous feriez un plaisir de publier ce discours :]

Messieurs,

Trois fois heureuses, a-t-on dit, les nations qui ne font pas retentir les cent voix de la renommée ! Les pages de leur histoire, blanches de la fumée des batailles, ne racontent que les hauts faits du commerce et de l'industrie. Leur existence, à peine remarquée par le monde, coule saes tapage comme le ruisseau limpide et solitaire qui fertilise leurs champs.

Seules depuis 1849, époque tumultueuse—quelques crises ministérielles avaient ridé la surface de cette obscurité nationale dont jouissait le Canada. Pouvait-il se soustraire plus longtemps à l'agitation qui éprouve tour à tour les autres populations ? Cette année, trois questions sont venues faire sortir notre patrie de son état de placidité habituelle. Je les cite dans l'ordre de leur éclosion ; ce sont :

I. L'abrogation du traité de réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada.

II. L'invasion du Canada par les fénians.

III. La confédératioa des provinces britanniques de l'Amérique du Nord.

J'aborde la première question.

Vous n'ignorez pas que l'Angleterre, voulant aider ses possessions de l'Amérique du Nord à franchir l'impasse économique où les avaient acculées sa législation libre-échangiste, négocia avec les Etats-Unis, en 1854, un traité de commerce, baptisé du nom de "Traité de Réciprocité," dont la durée était fixée à dix ans.

Entendons-nous d'abord sur la valeur des mots. Que veut dire la réciprocité en tant qu'appliquée au commerce ?

La réciprocité consiste à établir, entre les parties contractantes, une répartition équitable des avantages mutuels que leur convention avait pour objet de réaliser.

Le traité admettait un certain nombre de produits aux mêmes conditions réciproques. Quant aux autres articles, on avait laissé aux divers gouvernements le soin de régler, par ses dispositions générales les droits dont tels articles seraient frappés.

Cette convention commerciale ouvrit au Canada une ère de prospérité insolite. L'agriculture, l'exploitation des bois, les voies de transport, en reçurent une impulsion dont la guerre civile, qui paralysa ici tant de bras, multiplia la vélocité. Pour se former une idée plus exacte de cette immense augmentation d'affaires, il faut savoir que la somme totale des importations et des exportations des provinces aux Etats-Unis, qui n'atteignait guère que 2 millions en 1854, s'élevait à plus de 60 millions en 1865. Quelle différence, et en si peu de temps !

En dénonçant l'expiration du traité de réciprocité au gouvernement de la Grande-Bretagne, le secrétaire d'Etat, M. Seward, se faisait l'écho officiel des mécontentements qu'avait excités chez ses compatriotes l'exécution du traité, telle qu'entendue par les autorités du Canada.

Les sujets de plaintes de la part des Américains peuvent se réduire à quatre chefs :

1o. Question d'intérêt :

Le commerce des Etats-Unis s'est fortement récrié contre les mesures tarifales du Canada, qui, d'année en année et pour subvenir sans doute aux impérieuses nécessités de son trésor, augmentèrent les droits sur les manufactures américaines à un tel chiffre qu'elles équivalaient à une prohibition indirecte. Le temps était d'autant plus mal choisi pour essayer de renouveler le traité sur ses anciennes bases que le parti dominant était disposé à protéger de toutes ses forces l'industrie indigène contre la concurrence étrangère. La demande du congrès que l'on substituât un système de législation réciproque, susceptible d'être changée de temps à autre, à un traité qui lierait les mains des intéressés pour une période déterminée, montre la dépense que les législateurs de Washington avait conçue du gouvernement canadien ; qu'ils voulaient prendre leurs précautions dans les arrangements à venir.

2o. Question de sentiment :

On se rappela avec amertume la neutralité armée de sympathies sudistes qu'observa pendant toute la durée de la guerre civile le gouvernement canadien, qui ne faisait d'ailleurs en cela que singer celui de la métropole. On n'oublia pas non plus que la presse soi-disant conservatrice, pour faire preuve de logique, s'était rangée sous les étendards des révolutionnaires esclavagistes. L'incursion de St. Albans et l'acquittement des maraudeurs aux applaudissements de la foule ont déteint d'une manière fatale sur les résolutions du congrès.

3o. Question politique.

La position faite aux Etats de la Nouvelle-Angleterre par la réorganisation politique du Sud qui s'élabore et par les progrès des Etats de l'Ouest les pousse a tourner des regards de convoitise vers les provinces britanniques contigües à leur territoire, afin d'y trouver des renforts d'idées et de votes contre leurs rivaux, jaloux de l'influence prépondérante que les Néo-Anglais exercent dans les affaires du pays. Je me figure qu'on s'est dit : tant que ce traité existera, il aura pour effet de tenir les Canadiens le dos au feu et le ventre à table ; il n'y aura donc pas de chance de les voir allier leur fortune à la nôtre. Eh bien, mettons fin à ce traité, et faisons voir aux colons combien ils perdent par suite de son abrogation ; qu'ils sentent combien ils ont à gagner à une réciprocité entière, à un commerce dégagé de toute entrave.

4o. Question de principe.

Pourquoi, disait-on, accorder aux provinces anglaises des privilèges que nous refusons à la Grande-Bretagne, leur mère-patrie ? Pourquoi déroger à la règle générale qui préside a nos rapports commerciaux avec les autres nations ?

Les négociations entamées à Washington n'aboutirent point, et le 17 mars 1866 entendit sonner le glas du traité de réciprocité.

Les cabinets provinciaux, voulant parer aux désastres que la cessation abrupte du traité menaçait d'entraîner pour les colonies, envoyèrent des délégations qui au Brésil, qui à la Guyanne, qui aux Antilles, chargées de négocier des traités de commerce avec ces

Vous connaissez trop bien les longs préparatifs des partisans de Sweeney et Roberts, leurs rassemblements sur la frontière, le sanglant épisode de Ridgeway, l'émoi de la population canadienne, et la dispersion des bandes féniennes par le général Meade, pour que je hasarde plus qu'une simple mention de ces faits.

L'intervention des Etats-Unis avait été prévue par les esprits sagaces. Comment, en effet, le gouvernement qui réclame des indemnités pour les ravages commis par l'*Alabama* et autres corsaires sortis des ports anglais, pouvait-il rester en arrière et ne pas donner un exemple frappant de ce que constitue la véritable neutralité ? Citer ces procédés honorables n'était-ce pas avoir raison de son adversaire ?

Cette échauffourée a valu au Canada le régime exceptionnel de la loi martiale, la suspension des garanties de la liberté individuelle, et des millions de piastres.

J'arrive à la confédération.

L'Amérique travaille constamment à s'unifier. En faut-il d'autre preuve que la tendance vers ce suprême but des provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Je l'ai déjà déclaré en votre présence, messieurs, l'union des Canadas était détraquée, elle ne marchait plus, semblable à ces horloges qu'on a beau monter et remonter, et qui ne marquent jamais l'heure juste. On s'avisa alors d'un remède empirique : la confédération des provinces.

Le plan de la conférence de Québec est accepté, moyennant conditions, par la Nouvelle-Ecosse.

Terre-Neuve lui accorde son assentiment du bout des lèvres.

L'île du Prince-Edouard le rejette, mais comme c'est une peuplade encore jeune, sa mère qui sait infliger des corrections à propos lui donnera un bon fouet et l'île royale entrera dans le giron fédéral, précédée de ses grandes sœurs.

Grâce à un de ces revirements d'opinion qui se constatent plus aisément qu'ils ne s'expliquent, le peuple du Nouveau-Brunswick vient d'élire une législature favorable au projet.

Le Haut-Canada trouvant dans cette mesure l'agrandissement qu'il réclamait depuis longtemps en vertu de sa force numérique, tous les parties y sont à peu près unanimes à l'adopter.

Quant au Bas-Canada, il a toujours repoussé l'union des provinces au nom de sa nationalité menacée ? cette union devant s'effectuer dans les mêmes conditions qu'auparavant, est-ce que le Bas-Canada consentirait à sanctionner cette mesure de son vote, si l'on daignait faire un appel direct au peuple ? C'est à savoir.

Je vous le demande, que faut-il augurer des bienfaits qui découleront d'une fédération à laquelle toutes les provinces se rallient à contrecœur et qui ne cèdent qu'à la pression extraordinaire que les autorites impériales font peser sur elles ?

Ce qui me semble ressortir de plus clair de tous les essais de constitution qu'on a soumis et des allusions à un autre ordre de choses qui émanent ce de bouches et de plumes autorisées, c'est qu'on accoutume le peuple à l'idée d'un gouvernement central quasi omnipotent, c'est qu'on veut se débarrasser à jamais de cet élément français peu turbulent, il est vrai, mais dont la force de résistance, puisée dans son intelligence et sa foi, est énorme. Nous avions un seul adversaire à combattre, on va nous en mettre cinq sur les bras.

Le programme du parti fédéraliste s'accomplira-t-il à la lettre ?

Cela dépendra d'abord de l'attitude, de la bonne entente, de la cohésion, de la concentration de l'opposition des diverses provinces.

Puis l'imprévu a joué un si puissant rôle en ses derniers temps qu'on se montrerait peu sage de ne pas compter sur son intervention. Ai-je besoin de vous en offrir des exemples ? Il y a cinq ans, il y avait quatre millions d'esclaves aux Etats-Unis, aujourd'hui pas un seul. Est ce trop escompter l'avenir que de prévoir des embarras qui surgissent à propos de la question de la réforme parlementaire en Angleterre, des complications de la guerre en Europe, des réclamations des Etats-Unis, en Amérique.

Je vais couper court à cette revue des évènements qui ont occupé le Canada depuis le dernier anniversaire nationale.

A quelque plan de forme gouvernementale qu'on s'arrête, espérons qu'on trouvera toujours notre pays à la tête de ceux qui pratiquent la tolérence, qui aiment la liberté, et qui marchent le front haut dans ses saintes voies.

WM. A. CURRY,

Agent d'Immeubles et Comptable. Agence pour maisons et terrains.—Prêts sur hypothèques.—Bureau, 84, Grande Rue St, Jacques.—Les capitalistes étrangers sont invités à communiquer avec l'annonceur.

7 juin 1866. aa—60

**TOUX et Rhumes.—Les changements subits de climat causent les maladies pulmoniques, bronchiques et asthmatiques. L'expérience ayant prouvé que les simples remèdes agissent souvent promptement et avec certitude quand ils sont pris au commencement de la maladie, on devrait toujours recourir de suite aux trochisques, ou lozenges de Brown. Peu de personnes sont au fait de l'importance qu'il y a d'arrêter une toux, ou un rhume ordinaire dès son début. Ce qui serait guéri dans le commencement par un remède, doux peut finir par s'attacher aux poumons. *Les trochisques pour les bronches de Brown*, ou les lozenges pour la toux adoucissent l'irritation qui fait tousser, ayant la propriété d'agir directement sur les parties malades. Comme il existe des imitations de ces trochisques, ayez le soin de vous procurer des véritables. Vendu par tous les droguistes.

24 mai 1866. [D C]—bm—55

MERES ! mères ! ! mères ! ! !—Etes-vous troublées la nuit et dérangées dans votre repos par un petit enfant malade pleurant de douleur aigue de la dentition. Allez vitement chercher une bouteille du Sirop agréable de Mdme Winslow. Il soulagera immédiatement le petit souffrant, vous pouvez vous y fier, c'est un remède infaillible. Il n'y a pas de mères sur la terre qui, ayant fait usage de ce sirop, ne vous disent qu'il a pour effet de mettre à la fois en ordre les boyaux, de donner du repos aux mères, du soulagement et de la santé aux enfants, et que l'opération de tout cela ne soit pareille à la magie. On peut parfaitement s'en servir dans tous les cas, il est plaisant au goût, et est la prescription d'une des plus anciennes et meilleures femme-médecin et nourrice des Etats-Unis. Prix 25 cents. A vendre partout.

24 mai bm—[D C]—55

LE PAYS.

Montréal, 19 Juillet 1866.

Correspondance Parlementaire.

Ottawa, 14 juillet.

Durant la discussion sur la motion de non-confiance, il s'est produit quelques incidents qu'il est bon de raconter.

M. Dunkin, on le sait, a été l'un des plus chauds adversaires de la confédération depuis 1864. Que cette hostilité fût le résultat de principes sincèrement arrêtés, je le crois. Deux ans durant, il a dénoncé l'union des provinces. A quel point de vue s'est il placé pour cela ? personne ne l'a jamais bien su.

Aujourd'hui, il voit la confédération presque un fait accompli, et il n'a plus pour elle ces colères, ces éclats de foudre lilliputiens qui ont tant fait rire du Jupiter de Brome. Il semble croire que le succès a toujours raison. C'est une qualité commode pour les faibles que cette flexibilité d'échine qui les fait s'incliner devant les plus forts, à ce moment précis où la victoire, jusque là indécise, va se fixer definitivement. Heureux mortels qui, pour une opportune servilité, savent appeler l'oubli sur une malheureuse hostilité et faire apprécier leurs tardifs efforts à l'égal d'un dévouement qui ne s'est pas démenti d'une minute !

Bien qu'il n'ait pas encore ouvertement passé à l'ennemi, M. Dunkin a parfaitement laissé voir qu'il n'attendait qu'une chance favorable pour rentrer dans le giron ministériel. Sans déclarer son adhésion explicite au projet d'union, il a exposé quelques-uns des motifs qui militent chez lui en faveur de ce projet. Entr'autres motifs, je trouve celui-ci : *sa qualité d'anglais*. Ainsi, qui veut voir ne peut se méprendre sur la portée de la confédération. Au nombre des arguments que la presse anti-unioniste a constamment invoqués contre le projet, l'on a pu remarquer en première ligne la promptitude des anglais à l'accepter, promptitude peu rassurante pour les Canadiens-Français. Le Haut-Canada tout entier, et le Bas-Canada anglais en très grande partie l'ont préconisé, si nous en jugeons par les journaux. Ce qui plaît au vautour ne saurait convenir à la colombe : ce qui couronne les vœux des exploiteurs ne fait pas l'affaire des exploités. Chat et souris ne mangent ensemble, dit le proverbe.

De là la répulsion non équivoque des Canadiens-Français pour la confédération.

Les journaux unionistes ont feint de ne pas l'apercevoir. Anglais et canadiens, disaient-ils, y gagneront également : les premiers ne sont pas plus intéressés que les seconds au succès de la confédération.

Et voilà qu'aujourd'hui, un anglais déclare, lui centième, qu'une des raisons qui le portent à vouloir l'union des provinces est sa qualité d'anglais. Combien d'autres, moins francs que lui, n'ont travaillé qu'à cause de leur origine à l'anéantissement de la race française ! Son aveu est bon à noter. Il trouve le projet imparfait, mais sa qualité d'anglais lui fait avaler ces imperfections et il demande son adoption.

Il est un autre point sur lequel les canadiens ne doivent plus se faire illusion, c'est la concession, par le ministère aux radicaux du Haut-Canada, de la représentation d'après le nombre. M. Brown a déjà dit, à maintes reprises, qu'il avait obtenu du ministère actuel ce que lui avait toujours refusé M. Dorion et avec lui le libéralisme bas-canadien. Il vient de renouveler cette déclaration, et, cette fois, sa voix a trouvé un écho officiel.

M. Cartier entendant dire M. Brown qu'il avait obtenu la représentation basée sur la population, et voyant les chefs de l'opposition prendre note de l'aveu, s'est levé pour dire : Oui je l'ai accordée, et c'était justice.

Messieurs les journalistes torys voudront bien à l'avenir ne pas nier que cette concession n'ait pas été faite : leur grand adversaire se vante de l'avoir obtenue devant tout le pays, et devant tout le pays aussi leur chef le reconnait. Cela répond à bien des dénégations.

Il est une remarque qu'il est bon de faire ici. Pendant tout le debat sur la motion McGiverin, M. Cauchon s'est surpassé en grossièreté. Son propre, on le sait, n'est pas le don de la parole. Personne, sauf M. Cartier, ne parle plus mal, plus désagréablement que lui. Il est réellement triste de voir un homme de sa position, vieux journaliste, homme politique depuis plus de vingt ans, ancien ministre, prendre aussi peu de place et peser aussi faiblement dans la Chambre. S'il pèse de quelque manière, c'est sur le dos de ses collègues et des spectateurs, c'est à rendre jaloux M. Paul Denis, vraiment !

Incapable de parler d'une façon tolérable, et voulant à tout prix que le pays s'aperçoive qu'il n'est pas mort, il s'est jeté dans une spécialité, prise par le fameux Jérôme Paturô. A l'instar de son modèle, il peut s'écrier : "Les "grands improvisateurs sont rares : c'est "le vol de l'aigle : ne s'y élève pas qui "veut. Mais, dans les limites d'un "essor plus modeste, on peut se classer, "se créer un genre. Je m'essayai donc "dans les *bravo ! très bien !* et j'eus la "chance d'en émettre quelques-uns des "mieux réussis, avec des nuances inconnues avant moi. Ce succès m'enhardit ; j'abordai les *à l'ordre !* mouvement plus rare ; partant plus difficile. J'en obtins des effets merveilleux "et dès lors ma position fut faite. Mes "collègues du centre me remarquèrent, "la presse elle-même me signala comme un interrupteur acharné."

En toute justice cependant il faut accorder à M. Cauchon qu'il pousse plus loin que son modèle la manie d'interrompre à propos de tout et à propos de rien, et partant qu'il est insupportable. Il ne se contente pas de quelques monosyllabes, lui. Il hasarde des phrases entières qui sont, dans sa pensée, ou un défi ou une réfutation, et qui, dites sur ce ton singulièrement poli et avec cette voix proverbialement douce qu'on lui connait, agacent les nerfs des spectateurs. La plupart du temps, il est impossible à d'autres qu'à ses voisins, d'y rien comprendre, attendu qu'il parle à demi-voix, et que sa voix fausse mêlée à la voix de l'orateur produit une cacaphonie diablement détestable.

Hier soir ont eu lieu l'exposition et l'explication par le gouvernement des constitutions des législatures locales.

C'est le procureur-général McDoneld qui s'est chargé de la constitution du Haut-Canada. Cette section de la province n'aura qu'une chambre, avec un lieutenant-gouverneur nommé par le Gouverneur-Général sous bon plaisir, mais ce bon plaisir ne sera pas exercé (style officiel) avant cinq ans accomplis à moins qu'il n'y ait cause.

Plusieurs raisons, a dit M. McDonald, veulent qu'il n'y ait qu'une chambre pour le Haut-Canada. Si cette législature était souveraine, l'on pourrait la composer de deux chambres, mais comme elle n'est que subalterne, une seule chambre suffit. En second lieu, nous faisons une expérience ; si nous ne réussissons pas avec une seule chambre, nous en aurons deux, au lieu que si nous en avions deux d'abord et que cela fut inutile, il serait difficile d'en abolir une. Troisièmement, dans un jeune pays comme le nôtre, il est difficile de trouver un nombre suffisant d'hommes qui puissent ou veuillent se consacrer aux affaires publiques : et si l'on songe que le Haut-Canada devra fournir son contingent d'hommes publics aux chambres haute et basse du parlement général et à la législature locale, l'on verra quel nombre considérable d'hommes capables va être exigé dans cette section de la province.

M. McDonald parla ensuite du nombre de représentants à donner aux législatures. L'on pourrait croire, dit-il, que bien qu'il doive y avoir 82 représentants dans la législature générale, il suffise qu'il y en ait 65, comme aujourd'hui, dans la législature locale. Mais l'inégalité de la représentation actuelle au point de vue de la population rend nécessaire une nouvelle répartition de division électorales, d'*après le principe de la représentation d'après la population*, et il vaut mieux conserver les mêmes divisions électorales pour les deux législatures. Ainsi le Haut-Canada aura 164 représents, sans compter ceux de la chambre haute, de la législature fédérale. La Nouvelle Zélande a une constitution semblable à la nôtre, avec un gouverneur, nommé par la Couronne, et deux chambres. Elle renferme plusieurs îles, chacune desquelles a une constitution semblable à celle que nous proposons ici, et un lieutenant-gouverneur nommé surintendant nommé par le gouvernement général. Ce système fonctionne bien, depuis longtemps.

Quant à la répartition des sièges dans le Haut-Canada, l'on est parti du principe de la représentation d'après la population, et l'on a pris pour guide le recensement de 1861, dix-sept nouveaux sièges vont être établis, et voici de quelle manière :

District d'Algoma : Le comté de Bruce divisé en deux comtés ; Huron en deux comtés ; Middlesex en trois comtés ; Des deux comtés de Kent et Lampton on fait trois comtés ; Grey en deux comtés ; Perth en deux comtés ; Willington en trois comtés ; Norfolk en deux comtés.

Des trois comtés de Haldimand, Lincoln et Welland on en fait quatre ;

Du comté de Peel et des deux comtés de Simcoe on en fait quatre ;

Victoria en deux comtés ;

Peterborough en deux comtés ;

Des deux comtes de Hastings on en fait trois ;

Les comtés unis de Lennox et Addington sont séparés ;

Le comté de Renfrew est divisé en deux ;

Quant aux autres parties de la constitution, du Haut-Canada, elles sont contenues dans le projet des constitutions locales que vous avez déjà publie. Le gouvernement n'ayant donc aucune explication qui vaille la peine de la reproduire, je ne vous en parlerai pas.

M. Cartier prit la parole après M. McDonald. Il expliqua la constitution locale du Bas-Canada, tâcha de faire voir que le conseil legislatif électif est un embaras et qu'il faut en revenir à un conseil nommé à vie ; il dit que le Bas-Canada aurait le même nombre de représentants et les mêmes circonscriptions électorales qu'aujourd'hui ; il promit protection à la minorité protestante du Bas-Canada. Il ajouta que l'on ne pourrait changer le nombre des représentants et les divisions de comtés sans le vote d'une majorité des trois quarts, Il y a, dit-il, dans le pays une quinzaine de comtés dans lesquels les anglais protestants ont la prépondérance, comme Argenteuil, Ottawa et Huntingdon, etc. Dans celui de Chateauguay, ils sont presque égaux en nombre aux canadiens. Dans d'autres, l'influence est égale des deux côtés, de telle sorte qu'il sera toujours impossible de trouver une majorité des deux tiers qui puisse opprimer la minorité. Le cabinet se composera d'un secretaire provincial, d'un commissaire des terres de la Couronnes, d'un ministre des finances, d'un ministre de l'Agriculture et d'un ministre des lois, et sera responsable à la législature.

Répondant à une question, il déclara que la différence des constitutions pour les deux sections repose sur le fait que le Haut-Canada est plus monarchique que le Bas-Banada.

L'Hon. M. Dorion répondit aux MM. McDonald et Cartier. Il condamna le changement du Conseil Législatif et tous les traits aristocratiques de la constitution du Bas-Canada. Prenant acte des aveux de M. McDonald, il s'éleva avec infiniment de raison contre l'imposition de deux chambres au Bas-Canada, alors que la province supérieure n'aura à défrayer les dépenses que d'une seule.

L'Hon. M. McDonald avait dit : "Si la législature du Haut-Canada était souveraine, l'on pourrait la composer de deux chambres, mais comme elle n'est que subalterne, une seule chambre lui suffit."

L'Hon. M. Dorion retorqua l'argument et dit ; Si le Bas-Canada devait avoir une législature souveraine, l'on pourrait lui donner deux chambres, mais comme sa législature ne sera que subalterne, comme celle du Haut-Canada, pourquoi ne se contente-t-on pas de lui en donner une seule ?

En effet rien de plus juste que cela. L'on évite au Haut-Canada des dépenses très considérables, sous prétexte qu'il n'a qu'une législature subalterne. Pourquoi ne ferait on pas la même faveur au Bas-Canada ? Le gouvernement ne sut que répondre à cet argument.

L'Hon. M. McDonald avait dit : "Nous faisons une expérience avec le Haut-Canada ; si nous en avons deux d'abord et que cela soit inutile, il sera difficile de revenir sur nos pas."

L'Hon. M. Dorion répondit : Admettant cela pour un moment, pourquoi ne faites vous pas l'expérience avec le Bas-Canada qui est moins riche que le Haut-Canada, et qui, de la sorte a plus de droit que lui à faire une expérience moins coûteuse ? Le Haut-Canada est plus en état que le Bas-Canada de payer cher : pourquoi l'exonère-t-on pour nous imposer des dépenses considérables ?

L'Hon. M. McDonald avait dit : "Dans un jeune pays comme le notre, il est difficile de trouver un nombre considérable d'hommes qui puissent ou veuillent se consacrer aux affaires publiques ; et si l'on songe que le Haut-Canada devra fournir son contingent d'hommes publics aux chambres haute et basse du parlement général et à la législature locale, l'on verra quel nombre considérable d'hommes capables va être exigé dans le Haut-Canada."

L'hon, M. Dorion répondit : Cela est vrai dit du Haut-Canada, mais combien plus vrai encore, si on l'applique au Bas-Canada. Comme le Haut, le Bas doit fournir son contingent d'hommes publics aux chambres haute et basse du parlement fédéral et à la chambre basse du parlement local, et si l'on croit qu'il va être difficile au premier de trouver le nombre de représentants capables suffisant, à plus forte raison cela va être difficile au second, dont la population est bien moindre, et qui, elle, n'a pas le bonheur d'appartenir à la race supérieure ?

On l'admettra, il n'y avait rien à répondre aux arguments de M. Dorion. Le gouvernement ne s'y aventura même pas, mais à défaut de raisons il a sa volonté à laquelle obéit sa majorité : *stat pro rationne voluntas*.

Pour réduire au pratique son excellent discours sur les constitutions locales, l'hon M. Dorion doit proposer plusieurs amendements au projet du gouvernement, entr'autres ceux-ci : Qu'il n'y ait pas de conseil législatif ; s'il y a un conseil législatif, qu'il soit électif et non pas nommé à vie ;—Qu'il soit pourvu à ce que le conseil puisse changer sa constitution lorsqu'il le voudra.

Il est survenu pendant le débat sur les constitutions locales un incident qui prouve jusqu'à quel point M. Cartier est grossier et aime à parler de sujets qu'il ne connait pas. Il avait mentionné certains comtés comme renfermant autant sinon plus de protestants que de catholiques, M. Dorion lui fit remarquer bien poliment qu'il se trompait. Alors, furieux, il apostropha M. Dorion de la façon la plus grossière, disant : M. Dorion ne sait ce qu'il dit ; ce qu'il dit n'est pas vrai ; qu'il ne se mêle pas de m'en remontrer ; j'en sais aussi long que lui ; qu'ils e trouve tranquille ; on voit qu'il ne connait rien de ce qu'il dit, etc. M. Dorion, prenant alors en mains le recensement de 1861, le plus récent de tous, prouva e la Chambre que s'il y avait un ignorant parmi eux, c'était M. Cartier et non lui. Devant des chiffres et des faits comme ceux que M. Dorion exhibait à la Chambre, on ne regimbe pas. Force fut donc à M Cartier de rengainer ses injures. En quelque mots énergiques, poliment mais adroitement appliqués, M. Dorion fit justice de la grossière ignorance de M. Cartier, qui essuya ainsi un nouvel affront sous les yeux de la Chambre.

Cela me remet en mémoires un incident à peu près semblable arrivé à Québec. Pendant que M. Holton s'adressait à la chambra, M. Cartier l'interrompit un jour sans à propos d'abord, avec impertinence et grossièreté ensuite, M. Holton s'arrêta, puis, croisant ses bras et regardant fixement M. Cartier, il attendit quelques instants, un silence de plomb se fit dans la chambre. Sous le feu du regard de son adversaire, M. Cartier était dans le plus grand malaise ; il s'agitait convulsivement sur son siége. Le silence glacial se prolongeait ; M. Cartier n'y tenait plus, lorsque M. Holton lui décocha à bout portant ce trait acéré :—"Et voilà l'homme qui se vante d'appartenir à la nation la plus polie de la terre, au peuple gentilhomme."

A la séance de vendredi, M. Cauchon répondit à M. Dorion, auquel il paya un juste tribut d'éloges pour ses talents supérieures et son energie. Rendons lui cette justice : M. Cauchon fut convenable pour la première fois de sa vie.

Ottawa, 17 juillet.

M, Houde, député de Maskinongé, a demandé au gouvernement si c'était son intention de faire arpenter le canton de Houde. Sous le gouvernement McDonald-Dorion, un arpenteur avait commencé cet ouvrage, mais à la chute du ministère il avait cessé avant même que le canton fut subdivisé. Dans l'intérêt de ceux qui désirent s'y établir, mais qu'il en sont empêches vu que le canton n'est pas subdivisé, il est bon de savoir si le gouvernement désire achever l'ouvrage de son prédécesseur. M. Houde a fait acte de patriotisme et de dévouement à la colonisation en s'occupant de cette question importante.

M. Cartier a prié M. Houde de différer sa question jusqu'à ce que M. le Commissaire des terres de la couronne soit présent.

Discours de l'Hon. A. A. Dorion sur la motion de M. McGiverin.

(Suite et fin.)

Les Honorables membres de l'autre côté de la Chambre nous répètent sans cesse que la confédération est certaine, que si les complications surgissant de la résignation du ministère anglais ne la retarde pas, la nouvelle constitution sera votée avant que le parlement anglais ne s'ajourne c'est-à-dire d'ici au commencement d'Aout. Mais si elle n'est pas adoptée durant la présente session, il y a toute raison de croire qu'elle le sera à la session prochaine qui aura lieu soit cette automne ou au commencement de l'hiver. L'on peut donc compter que d'ici à six mois la confédération sera passée. Immédiatement après le gouvernement fédéral devra être organisé, les législatures convoquées et leur premier devoir sera d'harmoniser les tarifs des différentes provinces. Il serait absurde de laisser subsister pendant une seule session un tarif différent pour chaque province, et de faire payer pour subvenir aux dépenses générales, 17½ par o/o aux habitants du Nouveau-Brunswick, 20 par o/o à ceux du Canada, 12½ par o/o à ceux de la Nouvelle-Ecosse, 7½ et 5 par o/o à ceux de l'Isle du Prince Edouard et de l'Isle de Terreneuve, sans compter les inégalités plus considérables encore sur les droits prélevés sur le thé, le sucre, et un grand nombre d'autres articles. Il faudra donc d'ici à six ou neuf mois reviser toute la législation commerciale et financière du pays, faire de nouveau subir des pertes considérables aux importateurs, qui ont à concourir avec ceux qui vont importer leurs marchandises à 5 et 10 pour o/o meilleur marché qu'eux et tout cela sans aucun avantage pour le consommateur puisque l'Honorable ministre des finances propose de prélever par le tarif soumis à cette Chambre $1,000,000 de plus que par le tarif actuel. Les marchands ont outre la certitude de perdre sur les marchandises qu'ils ont actuellement entre les mains, la perspective de voir leurs calculs entièrement dérangés dans six ou neuf mois, ce qui les soumettra problablement à de nouvelles pertes, tandis que le consommateur, si les données du ministère des finances sont exactes, devrait verser au trésor publique $10,000,000 de plus qu'il ne paie actuellement. Mais ces données sont fausses, la perte soufferte par les marchands, la crainte de nouveaux changemens et de nouvelles pertes les empêchera d'importer autant qu'ils auraient fait sans cela. Le ministre des finances ne recevra pas autant de droits qu'il propose, pendant que le prix des marchandises augmentant à raison de leur rareté, le consommateur payera plus cher mêmes celles sur lesquelles les droits auront été diminuées. Le résultat de tous ces changemens sera une perte pour l'importateur, sur-charge pour le consommateur et avantage nul ou à peu près pour le trésor publique. Voila ce que le pays gagnera par les changemens proposés.

Il y a des personnes qui croient que le tarif devrait être adopté parce qu'il consacre le principe de la réduction des droits de 25 et 20 à 15 par 0/0 sur la plus part des articles importés et qu'il faut se hâter d'accepter cette réduction de crainte de ne pas l'obtenir plus tard. Cela serait parfait si d'un côté, il n'y avait pas une augmentation correspondante sur d'autres objets et si d'un autre côté il y avait quelque danger de ne pas obtenir ces réductions dans quelques mois, aussitôt après la confédération. Il est évident que si l'on diminue les droits sur le coton, la laine et qu'on les augmente dans une proportion plus grande sur le thé, la melasse, les farines, l'huile de charbon, il n'y a aucun avantage pour le consommateur. Or que fait le ministre des finances, il propose de réduire les droits sur les objets manufacturés de $300,000 environ et de les augmenter sur d'autres articles et sur les spiritueux au montant de $1,300,000 : Augmentation, $1,000,000 en chiffres ronds. Mais supposant qu'il y aurait en cela quelqu'avantage, ça ne serait anticiper cet avantage que de quelques mois seulement ; car personne ne doute qu'aussitôt la confédération effectuée les représentants des provinces supérieures dans le parlement confédéré viendront apporter leur concours à ceux qui, dans cette chambre, veulent une réduction de tarif, et que par conséquent, il n'y a aucun danger que les réductions proposées et même de plus considérables ne soient adoptées.

L'on dit encore pour faire valoir les changements que l'on propose qu'ils sont favorables à l'agriculteur en imposant des droits sur les farines, sur l'orge, l'avoine, le blé-d'inde, le beurre, le fromage et le lard. L'honorable ministre des finances cherche ainsi à se concilier les votes des membres représentants les comtés ruraux. Ce n'est là qu'un leurre et un piége qu'il leur tend et rien de plus. Ces prétendus avantages qu'il concède aux agriculteurs ne sont rien du tout. La déception et le désappointement seront le résultat des espérances qu'elles font naître. L'honorable membre pour Lambton a fait voir hier d'après les derniers rapports officiels des importations et des exportations que les droits qui seront prélevés sur les produits de l'agriculteur qui sont importés dans le pays au-delà de la quantité qui en est exportée serait de $155,000. Toute la protection accordée par ce nouveau tarif à la classe agricole ne serait donc qu'au montant de $155,000. L'augmentation de droits sur le thé seul doit produire $190,000 piastres par année. C'est donc de suite $45,000 de droits de plus que le montant entier de la protection accordée aux agriculteurs. Or, cette taxe sur le thé, sera en grande partie payée par les agriculteurs et tous les prétendus profits que pourrait leur donner la protection seraient absorbés par l'augmentation de droits sur un seul article. Cette protection en faveur de l'agriculture absorbe en principe, si elle doit profiter à quelqu'un ce n'est pas aux habitants du Bas-Canada. En effet le Bas-Canada exporte du bled, de l'orge, de l'avoine et des chevaux, voilà ses principaux objets d'exportations. Il importe de la farine, du lard, du beurre et du fromage. Un droit sur l'orge, l'avoine et les chevaux ne peut être d'aucune utilité à l'habitant du Bas-Canada puisqu'il a un surplus considérable de ces objets qu'il exporte aux Etats-Unis et qu'il ne peut vendre ailleurs. Mais un droit sur la farine, le lard, le beurre et le fromage. qu'il est obligé d'acheter ailleurs parce qu'il n'en produit pas assez pour sa consommation devra être payé par le cultivateur du Bas-Canada, puisqu'il n'en produit pas assez pour sa consommation. Prenant la farine qui est frappée d'un droit d'un écu par quart, si ce droit est utile à quelqu'un c'est plutôt aux meuniers du Haut-Canada, qu'aux cultivateurs puisque le ministre des finances en imposant ce droit d'un écu sur la farine importée n'en impose pas sur le blé. Ce droit d'un écu est à l'avantage des meuniers, alors il est au détriment des habitants du Bas-Canada qui consomment la fleur. Ou il n'est d'aucun avantage aux meuniers et dans ce cas il ne devrait pas être imposé.

En supposant que chaque famille dans le Bas-Canada achète 10 quarts de farine par année, ou 5,000 quarts pour une paroisse de 500 familles, c'est $2,500 par année que cette paroisse paiera de droits sur la farine seulement. Il en est de même des droits sur le lard, le beurre et le fromage, que le Bas-Canada importe et n'exporte pas. Mais ces droits seraient-ils réellement avantageux à l'agriculture, l'avantage seraient tout entier pour le Haut-Canada d'où le Bas-Canada se procure en grande partie ces articles et combien de temps croit-on que le Haut-Canada conserverait cet avantage. Il est évident qu'aussitôt après la confédération le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile de Terreneuve qui importent ces produits agricoles et n'exportent que du bois, des vaisseaux, du charbon de terre et du poisson, se réuniront au Bas-Canada pour demander l'abolition de ces droits et les faire disparaître. On cherche donc à tromper les représentants des comtés agricoles en leur fesant croire qu'ils retireront un avantage immédiat et permanent du tarif qu'on leur propose.

Le ministre des finances a dit qu'il était nécessaire de changer le tarif pour se procurer $950,000 dont il a besoin de plus que l'année dernière pour la milice ; —la somme qu'il se propose de dépenser cette année pour la défense du pays étant de $1,500,000 au lieu de $500,000 votées l'année dernière. Mais l'honorable membre pour South Oxford (M. Brown) a déjà fait voir que les estimés ordinaires de l'année 1866 à 1867 étaient portées à $833,000 de plus que les estimés de l'année dernière. Si le ministre des finances n'avait pas augmenté les dépenses ordinaires, il aurait trouvé ce qu'il lui fallait moins cent et quelques milles piastres dans cette somme qu'il demande pour augmentation dans le service ordinaire. Il ne lui fallait donc que retrancher ces $833,000 et ajouter un léger droit d'accise à ceux qui existent déjà, sur la manufacture des liqueurs spiritueuses pour avoir un surplus, sans changer le tarif. En examinant les estimés supplémentaires communiqués à la Chambre ces jours derniers, l'on y trouve des items si extraordinaires, que le ministres des finances y trouvera il lui aussi tout ce qu'il lui faut pour subvenir au déficit qu'il a mentionné dans son budget. L'hon. ministre des finances demande $500,000 pour continuer les bâtisses d'Ottawa. Il semble qu'ayant déjà dépensé au-delà $2,500,000 pour construire ces édifices et étant à la veille de les remettre au parlement confédéré, il n'est pas nécessaire de tant se hâter de dépenser encore $500,000 et qu'il ne serait pas déraisonnable de demander à ceux qui doivent pour toujours profiter de ces bâtisses, de contribuer pour leur proportion aux dépenses nécessaires pour les compléter. Il vaudrait mieux siéger pendant quelques années mêmes sans compléter la tour et la bâtisse qui doit recevoir la bibliothèque, que d'emprunter de l'argent à 8 et 9 pour cent pour compléter ces bâtisses comme le ministre des finances nous a dit qu'il avait déjà été obligé de le faire.

Il y a dans ces estimés un autre item de $75,000 pour dépenses des steamers de la province qui voyagent entre Québec et le Nouveau-Brunswick. Or ces steamers ne rapportent que $34,000 par année, voilà donc $41,000 qui sont dépensées chaque année outre l'intérêt sur la valeur des steamers, pour un service que l'on peut faire faire pour $10,000 dont $5,000 serait payé par le Nouveau Brunswick et $5,000 par le Canada, suivant les offres qui en ont déjà été faites. Il y a un autre item de $100 000 pour *fonds secrets* et cela outre $14,000 déjà ajoutées pour augmenter la police du gouvernement. Cet item exhorbitant devrait être retranché en entier. Rien ne le justifie, si ce n'est peut-être le besoin que les ministres auront de cette somme pour emporter les élections qui devront se faire sous la confédération.

Un item encore plus extraordinaire que tous les autres, est celui de $35,000 pour payer les dettes municipales. *Cette somme devant être ci-après remboursée par le Bas-Canada.* L'histoire de cette réclamation est assez curieuse et assez peu connue des membres de cette chambre, pour qu'il soit permis d'en indiquer l'origine. En 1841 le conseil spécial divisa le Bas-Canada en vingt-quatre districts municipaux. Il établit dans chacun de ces districts un conseil municipal dont le préfet et le greffier devaient être et furent en effet nommés par le gouverneur. Ces Conseils municipaux ainsi constitués furent si impopulaires qu'ils ne purent rien faire si ce n'est dans quelques cas voter des salaires pour les préfets et les greffiers. Deux seulement paraissent avoir imposé des cotisations et les avoir prélevés. Ces Conseils disparurent en 1845 après 3 ans et 10 mois d'existence, lorsque de nouvelles municipalités furent organisées. Il ne fut pas alors pourvu au paiement des dettes des municipalités Sydenham comme elles étaient appelées, mais une loi fut passée autorisant le secrétaire provincial à demander que tous les comptes dûs par les municipalités lui fussent adressés. Ces comptes au montant non pas de $35,000 mais de $44.000 lui furent transmis dès 1846. Il consistent pour la plupart dans les reclamations que font les préfets, les greffiers et trésoriers des municipalités pour des services qu'ils n'ont jamais rendus, puisque leurs municipalités n'ont jamais agi. Feu Sir Etienne Taché réclamait $400 pour une année de salaire comme ayant été préfet du District de St. Thomas, M. J. Bte. Taché réclamait une somme semblable comme ayant été préfet de Kamouraska, un M. Rivard réclamait £607 comme ayant été préfet de Rimouski et ainsi de suite. Sur les $44,000 de reclamations, il y en a à peine $700 à$800 qui ne soient pas pour salaire. Ces reclamations étaient tellement absurdes, que ni le ministère Tory de Lord Metcalfe qui avait demandé ces comptes, ni aucun des autres ministères qui lui ont succédé ont osé, soit faire payer ces comptes à même le trésor publique soit faire passer une mesure pour autoriser les municipalités à se taxer pour les payer. Ni le procureur général du Bas-Canada qui a été dix ans ministre, ni le ministre des finances n'ont découvert avant qui le solliciteur général ne soit entré dans leur administration la justice de ces dettes et la responsabilité de la province, en parcourant la liste de ces reclamations qui se trouve dans les appendices des journaux de la Chambre pour 1846, les honorables membres qui auront la curiosité de voir tous ces comptes, trouveront que le père de l'honorable solliciteur général est l'un des réclamants et que sa créance qui la seule soit prouvée est fondée sur un jugement contre le District municipal de Québec pour salaire, cette reclamations est de £846.15, dont £364.19 d capital et £481.16 pour intérêt en tout une dixième de la somme que l'on demande actuellement. Qu'est ce que le Haut-Canada ou le District de Montréal, celui de St. Hyacinthe, de Sherbrooke ont à faire avec ce qui est dû par le District municipal de Québec à M. Langevin, ou avec les £1100 reclamés par les ci-devant préfets, greffiers, trésoriers du District de Rimouski et celles reclamées par les mêmes officiers des autres Districts municipaux. L'Honorable solliciteur général n'osant pas présenter une mesure pour taxer les habitants du ci-devant District municipal de Québec pour payer la dette due à son père, engage ses collègues à la faire payer par la province

L'HON. M. GALT, interrompant M. Dorion lui dit qu'il entre dans des détails sur cet item qui relèvent plus tôt de la discussion sur les subsides, que d'une motion comme l'est celle du membre pour Lincoln.

M. Dorion.—Les ministres ont déclarés qu'ils considèreraient la proposition de l'hon. membre pour Lincoln comme une motion de censure et que ceux qui l'appuiraient comme n'ayant pas de confiance dans l'administration. Je suis à donner les raisons qui m'engagent à n'avoir aucune confience dans l'administration et l'une de ces raisons e t l'abus que l'un des ministres a fait de sa position pour engager ses collègues à soumettre à cette chambre une proposition aussi disgracieuse que celle de faire payer à même les déniers publics, la réclamation qu'un de ses parents peut avoir contre un ancien district municipal. Le Bas-Canada devra rembourser cette somme. Mais le Bas-Canada est-il prêt à se taxer pour payer ces réclamations. Si le Bas-Canada doit rembourser cette somme de $35,000, il vaut mieux dans tous les cas attendre, qu'il ait une législature séparée et qu'il pourvoie lui même aux moyens de payer cette réclamation. Très bien, très bien !

L'Honorable membre pour South Oxford (M. Brown) a dit hier et l'honorable secrétare provincial (M. McDougall) a répété avec une satisfaction si

Les Directeurs sont : M. A. L. de Gignac, N. Rousseau, F. Clément, L. Morinier, O. Frenier et P. Benoit.

La célébration de la fête a été plus pompeuse que l'on pourrait se l'imaginer, quand on songe qu'elle avait lieu dans une place pres qu'exclusivement américaine et allemande. Plusieurs discours chaleureux et enthousiastes ont été prononcés. Differentes santés ont été proposées, entr'autres celles-ci :

Santé à la prospérité de l'assotiation St. Jean Baptiste, aux Institutions religieuses de Chicago, au Canada, aux Etats-Unis, au Secrétaire et aux Dames.

Ceux qui ont été appelés à répondre à ces santés s'en sont très bien acquittés.

Pendant tout le jour la gaité était sur les visages.

Nous oublions tout pour ne nous souvenir que d'une chose : Le Castor et la feuille d'érable de notre Canada.

Notre but en écrivant cette correspondance est de démontrer à nos frères du Canada que notre pays d'adoption n'a pas tout notre cœur s'il a notre ambition.

J'espère, M. le Rédacteur, que l'on saura nous donner crédit des efforts que nous faisons pour représenter ici la nationalité canadienne-française.

Notre désir étant donc que tout le Canada-français soit informé de la sympathie dont nous sommes pleins pour tout ce qui porte le nom canadien-français, nous prions tous les journaux français de reproduire ces quelques lignes.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble serviteur,
N. L. FRANCHE

TELEGRAPHIE GENERALE.

(Dépêches spéciales du *Pays*.)

Halifax, 18.—Le vapeur *Africa* est arrivé avec des nouvelles d'un jour plus tard.

Brest, 7 juillet.—La Prusse et l'Italie, quoique leur réponse n'ait pas encore été publiée, ont refusé l'armistice. Le public ne croit pas généralement à la paix et regarde l'intervention de la France maintenant intéressée comme inévitable. La *Presse* de Paris du 7 annonce que le prince de Metternich est arrivé aux Tuileries à 9 h. P. M. et annonce qu'il est pleinement autorisé à traiter sur les bases telles que communiquées à la Cour de Vienne : l'entrevue dura une heure et demie ; quand le prince quitta les Tuileries, l'empereur dit à l'impératrice : « Eugénie, voici une bonne journée pour la France. vous à Auriens, moi à Paris nous avons tous deux fait de grandes choses. »

Liverpool 7, *viâ* Queenstown 8.—Les dernieres nouvelles disent que la Prusse et l'Italie ont accepté l'armistice proposée : les Prussiens cependant se sont avancés en Bohême, et une forte canonnade avait été entendue dans la direction de Kœnigsgratz. On supposait que les Prussiens avaient attaqué la forteresse.

PARLEMENT PROVINCIAL.

(Dépêches spéciales du *Pays*.)

CONSEIL LÉGISLATIF.

Ottawa, 17.

Le Président prend son siège à 3 heures.

L'hon M. Sanborn demande si le gouvernement doit présenter une mesure pour garantir à la minorité protestante du Bas-Canada ses droits d'éducation, après l'établissement de la confédération ; si une telle mesure sera d'abord présentée dans le Conseil Législatif ou l'Assemblée Législative, et si elle le sera pendant cette session pour permettre à la population protestante du Bas-Canada d'exprimer son opinion sur la dite mesure.

Il demande de plus si le gouvernement a l'intention de continuer le système d'octrois publics pour les écoles supérieures.

Sir N. F. Belleau répond que les droits de la minorité protestante du Bas-Canada sont déjà garantis par la résolution sur la confédération, adoptée à la dernière session, mais qu'un amendement à l'acte des écoles sera présenté pendant cette session pour placer la minorité protestante du Bas-Canada sur le même pied que les catholiques du Haut-Canada. Le gouvernement a l'intention de continuer le même système d'octrois publics. Une mesure sera présentée par l'Assemblée Législative à une époque assez rapprochée pour permettre une discussion suffisante.

Plusieurs bills subissent leur troisième lecture et le Conseil s'ajourne.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Ottawa, 17 juillet.

A la séance de l'après-midi plusieurs bills subirent leur première, seconde ou troisième lecture.

M. Oliver, le nouveau député de South Oxford pris son siége, présenté par Messieurs McKenzie et Stirton.

Sur motion de M. Galt la Chambre se forma en comité des voies et moyens.

M. Galt annonça à la séance du soir les changements suivants dans son tarif :—Cassonade brune, réduire le taux de $2.00 à $1.90 par 100 lbs; sucre inférieur de $1.75 à $1.68 par 100 lbs ; sirop de canne de $1.50 à 1.37 par 100 lbs ; melasse de $1.00 à 0.73c par 100 lbs ; savon au lieu de 15 par cent 1 centin par livre ; empois au lieu de 15 par cent 2½ centins par livre ; tabac : *cavendish* au lieu de 10 centins, 15 centins par livre ; *common cut* au lieu de 5c., 7½c ; *fine cut*, au lieu de 15c., 20c. ; canadien en torquettes, au lieu de 2 cts, 4 cts ; à priser et en poudre, au lieu de 10 cts 15 cts. Sur les cigares, il ajoute $1.00 par mille.

A l'article de « planches et bois de sciage de toute espèce, » il excepte le noyer noir, bois de rose, cerisier et chataignier. Les machines à moissonner et à battre seront chargées d'un droit de 15 par cent.

Un certain nombre d'articles furent aussi ajoutés à ceux libres d'entrée.

NOUVELLES DIVERSES.

—Le couvent d'Azimer a été complètement détruit par le feu le 15 courant.

—Chun Won, le premier chinois qui ait jamais été exécuté à San Francisco, a été pendu, pour meurtre le 6 juillet dernier.

—Samedi dernier un jeune enfant était monté sur le toit plat d'une maison pour lancer un cerf-volant : s'étant trop approché du bord du toit, il tomba sur le trottoir et s'est fracassé le crâne.

—Le Head Centre Stephens qui avait été admis sous caution l'autre jour lors de son arrestation, vient d'être remis entre les mains des autorités par la personne qui s'était portée caution pour lui : il a été emprisonné en conséquence.

—Nous avons oublié d'accuser réception des "Mémoires de P. A. de Gaspé" dans notre dernier numéro. Ce livre sort de l'atelier de M. Desbarats, c'est dire que c'est un chef-d'œuvre de typographie. Nos remerciements pour cet envoi.

—Elson, l'infatigable marcheur, commencera sa grande marche de mille milles en mille heures consécutives, lundi, dans la grande salle du premier étage du Temperance Hall, rue St.-François, Haute-Ville Cette marche se terminera le 25 aout prochain. Les visiteurs seront admis en payant un écu d'entrée.—*Journal de Québec.*

—Les journaux de Québec nous fournissent les tristes détails d'un accident qui est arrivé le 10 à la Malbaie. Une dame Cimon s'en retournait à sa demeure en compagnie d'une autre femme, quand le cheval qui les conduisait prit le mort aux dents au sommet d'une côte très élevée et les précipita en bas de leur voiture avec une telle force que madame Cimon fut tuée presqu'instantanément, l'autre femme a survécu, mais on désespère de sa vie

—Les journaliers de navire de Québec se sont mis en grève pour faire augmenter leur salaire. Samedi ils sont traversés à Lévis et se sont rendus à un chantier où les ouvriers travaillaient à un taux plus bas que celui qu'ils demandaient, dans le but de les empêcher de travailler. Le maître du navire ayant des armes à bord et un détachement de la frégate Aurora venant au secours du navire, les tapageurs jugèrent à propos de décamper.

—Un journal fait remarquer qu'une situation assez étrange résulte de la guerre actuelle pour la reine d'Angleterre. Elle a ses deux gendres dans les armées allemandes.

Le mari de sa fille ainée, le futur héritier de la couronne de Prusse, est à la tête de l'armée de Silésie, et le mari de la princesse Alice, le prince héritier de la Hesse électorale, commande un corps dans l'armée de la Confédération, qui a pris le parti de l'Autriche. Les hasards de la guerre peuvent faire que les deux beaux-frères se trouvent en présence et en ennemis sur le même champ de bataille.

— Un journal de Missouri contient ce qui suit sur M. Calixte Lavallée, l'artiste que Montréal a tant applaudi :

"M. Lavallée trouvera rarement un égal et difficilement un supérieur dans quelque pays que ce soit Il a reçu son éducation dans les meilleures écoles de l'Europe ; mettez lui sous la main un piano, un violon, ou n'importe quel autre instrument, il en tirera tout ce qu'il peut rendre de musique, et toujours il conservera la grâce et la force d'un maître. Nous sommes heureux d'avoir parmi nous un artiste accompli."

Nous croyons devoir dire ici, pour rehausser le talent de M. Lavallée, qu'il n'est jamais allé en Europe, et qu'il s'est élevé au degré de perfection dans l'art musical que nous lui connaissons presque seul et par la seule force de son talent.

— Le Sirop Pectoral du Dr. Globensky continue à opérer des cures merveilleuses. Ceux qui n'en ont pas encore essayé, devraient se hâter d'en avoir. Il est bon au goût et ne contient presqu'exclusivement que des végétaux. Son succès dans toute espèce de toux est infaillible. —Voir l'annonce.

—UN SECRET POUR LE PUCLIC.—Nous avons entendu dire qu'il y avait des Dentistes qui n'approuvaient pas le Sozodont,—Quelle est leur vraie objection? Simplement celle-ci : parce qu'il préserve les dents ; l'intérêt sordide dit tout bas que les dents gâtées leur procure le pain et le beurre. Les membres imminents de toutes les parties du pays le recommandant. as—75

La médecine la plus populaire du siècle.—Il n'y a peut-être pas de médecine de famille plus avantageusement et plus universellement connue que le Pain Killer de Perry Davis. On en a fait grandement usage aux Indes, en Chine, en Turquie et dans presque toutes les missions, non-seulement pour neutraliser les influences du climat sur les familles des Missionnaires, mais encore pour guérir le choléra et les fièvres qui sévissent dans l'Etat. On s'en sert à l'intérieur pour les dérangements d'intestins et à l'extérieur pour les blessures, brûlures, écorchures etc. Vendu par tous les Droguistes.

—Le choléra ferait beaucoup moins de victimes si tout le monde etait fidèle à une saine hygiène. Or le Philodonte du Dr. Pourtier est un élément indispensable de toute bonne hygiène dentaire.

5 juillet. am—71

COMMERCE.

MARCHÉ DE MONTRÉAL.

17 juillet.

Le marché continue à être lourd avec peu de demandes.

Fleur par qrt de 196 lbs :—extra super. $8.75 à 9.00 ; extra 7.50 à 8.00 ; de goût, 7.00 à 7.50 ; superfine, blé du Canada, 6.50 à 6.60 ; superfine blé de l'Ouest, 6.65 à 6.70 ; superfine, marques de la cité, 6.70 à 6.75 ; fleur des Etats de l'Ouest nominale ; superfine No. 2, $6.30 à 6.40 ; fine, 5.75 à 6.00 ; moyenne, $5.25 à 5.50 ; Recoupes, $4.50 à 5.00 ; fleur en sac, 3.65 à 3.75 par 112 livres.

Farine d'Avoine, par qrt de 200 lbs :—Vendue de $4.70 à $5.00 selon la qualité.

Blé, par 60 lbs—Blé du printemps du Haut-Canada, 1.50 à 1.52½ ; blé des Etats de l'Ouest nominal.

Pois, par 60 lbs—Dernières ventes rapportées à 87½c par 66 lbs.

Blé-d'Inde—On rapporte qu'une vente de 50,000 mts à arriver, a été faite à un prix qui n'est pas mentionné.

Avoine par 32 lbs.—Dernières ventes à 37½c.

Alcalis, par 100 lbs.—Potasse, premières, 5.40 à 5.42½ ; inferieures 5.15. Perlasse nominale.

Lard, par qrt. de 200 lbs—Aucune vente rapportée.

Beurre par lbs—Frais de choix de 16c à 17c, ordinaire de 14c à 15c.

Fromage—Marché tranquille, nouveau vendu de 11½ à 12c., de manufacture de 13c. à 13½c.

Prix courants en Détail du Marché Bonsecours.

Montréal, 16 juillet 1866.

		s.	d.		s.	d.
Fleur de Blé par quintal		20	6	@	21	0
Farine d'avoine	do	13	6	@	14	0
Farine de Blé d'Inde	do	8	6	@	9	0
Pois	par minot	4	6	@	5	0
Orge	50 lbs do	3	0	@	3	4
Avoine	40 lbs	2	0	@	2	3
Sarasin	minot	4	6	@	5	0
Lin (Graine de)	do	8	6	@	9	0
Mil (Graine de)	do	11	6	@	12	0
Blé-d'Inde	do	3	6	@	3	9
Patates	par poche	3	0	@	3	6
Fèves	par minot	6	0	@	8	0
Oignons	par Tresse	0	3	@	0	4
Œufs frais	par douzaine	0	9	@	0	10
Beurre frais	par lbs.	1	0	@	1	3
Beurre salé	do	0	9	@	0	10
Sucre d'érable	do	0	5	@	6	0
Miel	do	0	6½	@	0	7
Lard, frais	par 100 lbs.	45	0	@	50	0
Bœuf	par 100 lbs.	45	0	@	55	0
Lièvres	par couple	0	0	@	0	0
Dinde (Vieux)	do	9	0	@	12	0
Dinde (Jeune)	do	0	0	@	0	0
Oies	do	7	0	@	10	0
Canards	do	3	0	@	4	0
Poules	do	3	6	@	4	0
Poulets	do	1	3	@	2	6
Canards sauvages	do	0	0	@	0	0
Pigeons	do	1	0	@	1	3
Perdrix	do	0	0	@	0	0
Tourtes	do	6	0	@	7	6
Pommes	par quarts	15	0	@	20	0

BULLETIN FINANCIER.

New-York, 9 juil. — Or ouvert à 152¾ — Change sterling pour or à 8¼. Greenbacks — achetés de 34¾ à 35. Argent—acheté à 4¾ à 5

MARCHE DE NEW-YORK.

17 juillet.

Coton—Plus ferme, de 36c à 38¼c. midling

Farine—Recu 9,136 qrts, marché lourd et de 10c à 25c plus bas 5,900 qrts, 6.00 à 7.75 sup de l'Etat, 7.15 à 8.40 ex do, 8.45 à 10.00 choisie do, 6.00 à 7.75 sup de l'Ouest, 7.35 à 9.50 com à ord extra de l'Ouest, et 8.30 à 10.00 comm à bonne, marques d'exp ex R H O

Farine du Canada—Lourde et de 10c à 25c plus bas, 8.75 à 10.20 com et 10.25 à 12.90 bonne au choix ex.

Blé—Reçu aucun, marché lourd et plus bas, 2.50 à 2.90 choisi, nouvel ambre de Jersey 3.00 et nouveau No. 1 de Mil 2.10.

Seigle—Lourd et languissant.

Orge—Tranquille.

Blé-d'Inde—Reçu 77,580 mts, marché ouvert ferme et fermé avec plus de fermeté, ventes 19,000 mts de 82c à 83c nouveau mêlé de l'Ouest vicié, 83½ à 84½ do vicié.

Lard—Fermé lourd et plus bas, nouveau mess à 31.50 régulier,

Saindoux Fermé lourd, de 18½c à 20c.

AVIS PUBLIC.

Le bain flottant (Floating Bath) est maintenant ouvert au public, depuis 5 hs. a. m. jusqu'à neuf heures p. m., tous les jours durant la saison. Pour billets et prix d'admission, voir les petites affiches à bord du bain.

Un bateau traverse maintenant au Bain.

7 juillet 1866. cf—72

SIROP PECTORAL
DU
DR. GLOBENSKY

Pour toute espèces de Toux, Rhumes, Asthmes, Coqueluches, Consomption et Vomissement de sang de poumons, est le meilleur préservatif qui soit encore connu. L'efficacité en est parfaitement reconnue et prouvée par ce qui suit :

Montréal, janvier 1860.

Cette lettre a pour but de reconnaître : 1o Que Messire Charles Lenoir, Prêtre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collége de Montréal, était, il y a trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle, tel que son état de santé était regardé par tous comme très alarmant : 2o que ce monsieur ayant suivi à cette époque les prescriptions du Dr Globensky et pris ses remèdes, il a ressenti du mieux immédiatement, petit à petit le mal a disparu, la toux a cessé, et quoiqu'il ne jouisse pas d'une constitution vigoureuse, il a été capable depuis près de deux ans de se mettre constamment à son travail.

A. MERCIER, ptre.

N. B.—Cette lettre a été donnée avec l'approbation de Messire D. Granet, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice.

(A Messieurs Globensky, Fils & Cie.)

Messieurs,

Je crois de mon devoir, dans l'intérêt public, de dire ici qu'il y a déjà plusieurs années je fus pris d'une maladie de poitrine accompagnée de crachement de sang et de matières, qui me fit souffrir pendant dix ans, sans que j'eusse jamais pu obtenir de soulagement efficace quoique je fusse traité par les premiers hommes de l'art.

En 1863, je me mis sous les soins du Dr. Globensky et je suis heureux de reconnaitre que je commençai immédiatement à me sentir beaucoup mieux et après quelques mois je fus complètement guéri. Je jouis maintenant d'une santé parfaite et c'est avec reconnaissance que je puis dire que je dois au Dr. Globensky le bienfait de la vie et le pouvoir de vaquer à mes affaires comme par le passé.

F. X. SAUCIER,
Marchand de fleur,
No. 179, Rue des Commissaires.

Montréal, 17 mai 1866.

Ce Sirop est préparé seulement par
D. GLOBENSKY, M. D.
Et vendu par
GLOBENSKY, FILS ET CIE,
Pharmaciens, 21, Place Jacques-Cartier.
Et par PICAULT ET FILS,
Coin des rues Notre-Dame et Bonsecours.

PRIX : UNE BOUTEILLE $1.00
UNE DEMI " 0.60

☞ Réduction considérable pour les Marchands. ☜

19 juillet 77

AVIS SPECIAUX.

☞ **EAU de la Floride de Murray** et Lanman—Les dames étant la partie la plus intéressante du genre humain, ont droit à tous les articles de luxe que l'art stimulé par la galanterie peut inventer. Parmi les articles qui appartiennent à la toilette, il n'y en a aucun qui surpasse celui qui est nommé en tête de cette notice. Parfum délicat, purification de teint, excellent pour laver la bouche quand on le mêle avec de l'eau, cet article mérite une place dans la *materia medica*, aussi bien que dans le répertoire de la toilette. Pour éviter la mortification d'acheter un article inférieur on doit toujours demander l'*Eau de la Floride de Murray et Lanman*

19 juillet. bs—77

☞ **Heureuse Ignorance.**—Selon sir Astley Cooper, personne ne devrait sentir qu'il a un estomac. Que ceux qui sont rappelés tous les jours à l'existence de cet organe, par la douleur et tous les compagnons de la dyspepsie, ceux dont l'estomac digère lentement, imparfaitement, et avec des sensations que la plume se refuse à décrire, dont tout le système est en désordre, fassent simplement, l'essai des *pilules de Bristol couverte en sucre*. Leur martyre cessera bientôt. Ils oublieront qu'ils ont des estomacs, excepté quand l'appétit aiguisé par ce remède stomachique leur rappelle que rétabli, il exige un surcroit de nourriture. Ils n'éprouveront plus d'oppression après avoir mangé, ni de douleur au côté droit, ni constipation. Les guérisons accomplies par ce remède végétal pur et incomparable sont complètes et radicales. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre et se conservent sous tous les climats.

19 juillet. bs—77

☞ **LE grand remède anglais.**—Célèbres Pilules de Sir James Clarke, pour les femmes.—Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et fait disparaitre toute obstruction, provenant de n'importe quelle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

Elles conviennent plus particulièrement aux femmes mariées. Elles régularisent en peu de temps la menstruation.

AVIS.

Dans tous les cas d'affection nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, lourdeur épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, bystériques, maux de tête, fleur blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système en mauvais ordre ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Directions complète sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 50 pilules, et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco*, sur reception d'une piastre et 6 timbres de postes

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada
JOB MOSES,
Rochester N. Y.

A vendre chez tous les pharmaciens de Montréal et chez tous les marchands de médecines.

21 déc. aa—139

NOUVEAU MAGASIN.
MARCHANDISES SECHES
A DES
SACRIFICES ENORMES,
AU
Nos. 41 & 43, Rue Notre-Dame,
(PRES DE L'HOTEL DONEGANA.)

Nous avons le plaisir d'annoncer au public de Montréal que nous avons pas l'honneur de connaître, mais dont nous désirons être connus, que nous avons ouvert un magasin au No. mentionné plus haut et où nous vendrons tout notre fond de commerce, qui est très varié, à des prix tellement bas qu'il nous sera facile de nous créer une clientèle en cette ville qui égalera celle que nous possédons à Québec.

Nous désirons particulièrement attirer l'attention des acheteurs sur nos Draps et Casimirs Noirs qui ne contribueront pas peu à établir notre nom en cette ville.

CATELLIER, COTÉ et Cie.

CATELLIER, COTÉ & CIE., à Montréal. } 14 juillet 1866
COTÉ & CATELLIER, à Québec. } aa—75

AVIS SPECIAUX.

☞ **LA Salsepareille de Bristol.**—Les poisons sortis des entrailles de la terre et employés comme des médicaments, tuent tous les ans des milliers de personnes. La poudre et les balles ne font pas la moitié des victimes. La *Salsepareille de Bristol* est exempte de spécifiques minéraux, qui sont le malheur du genre humain. Les triomphes continuels obtenus pendant 35 ans par la Salsepareille sur les scrofules, le cancer, les érysipèles et toutes les maladies de la peau, de la chair, des articulations et des glandes sont dus uniquement au Règne Végétal. C'est le seul médicament qui ait jamais été préparé par l'homme, qui chasse du système le virus de maladies malignes, et qui en même temps fortifie la constitution. C'est la force pour les faibles, la vitalité pour les vieillards, un baume soulageant pour les agonissants, un élixir vivifiant pour les abattus, un remède certain pour toutes les difficultés du beau sexe, et pour *tous*, le plus sûr et le plus innocent moyen offert par la science pour prévenir et guérir toutes les souffrances humaines.

19 juillet. bs—77

AGUA DE MAGNOLIA.—La chose la plus jolie, la plus agréable, et dont on reçoit le plus pour le moins d'argent. Il surmonte l'odeur de la transpiration, adoucit et ajoute de la délicatesse à la peau ; c'est un parfum délicieux ; il modère les maux de tête et l'inflammation, et est un compagnon nécessaire de la chambre du malade, de la nourrice et de la table de toilette. On peut s'en procurer partout à un dollar la bouteille.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

S. T.—1860.—X—La quantité de *Plantation Bitters* vendue en une année est quelque chose d'étonnant. On en remplirait Broadway six pieds d'épais, depuis le Parc jusqu'à la 4me rue. La fabrique de Drake est une des institutions de New-York. On dit que Drake a peint tous les rochers des Etats de l'Est avec ses mots cabalistiques : "S. T.—1860—X," et a ensuite obtenu la passation d'une loi "défendant de défigurer la face de la nature," ce qui lui donne un monopole. Nous ne savons comment cela se fait, mais nous savons que les *Plantations Bitters* se vendent mieux qu'aucun autre article ne l'a jamais fait. On s'en sert dans toutes les classes de la société ; c'est la mort certaine de la dyspepsie. Ils donnent de la vigueur aux faibles, et activent l'appétit.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

"En étant le chaudron de dessus le feu, je m'échaudai très sévèrement,—une de mes mains en étaient toute défigurée. Mes douleurs étaient insupportables.... Le Mexican Mustang Liniment adoucit la douleur presque immédiatement. La plaie guérit rapidement, et il ne resta que un de cicatrice. CHS. FOSTER, 420 Broad st., Phila."

Ceci n'est qu'un échantillon de ce que le Mustang Liniment peut faire. Il est inestimable dans tous les cas de blessures, enflures, entorses, coupures, meurtrissures, éparvins, etc., chez les hommes ou les animaux.

Défiez vous des contrefaçons Nul n'est véritable s'il n'est enveloppé dans une belle gravure en acier, portant la signature de G. W. Westbrook, Pharmacien, et l'étampe privée de DEMAS BARNES ET CIE., New-York.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

Pour ceux qui apprécient une belle chevelure, et qui desirent être préservés de la calvitie et des cheveux blancs, ne manquent pas de faire usage du célèbre Kathairon de Lyon. Il donne de la richesse et du lustre aux cheveux, détruit la crasse de la tête, et fait pousser les cheveux avec une excessive beauté. En vente partout.

E. THOMAS LYON,
Pharmacien, N.-Y.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

QU'A-T-IL FAIT ?—Une jeune dame, retournant à sa maison de campagne après un séjour de quelques mois à New-York, fut à peine reconnue par ses amis. Au lieu de sa figure rustique et rouge, sa complexion était vermeille et douce, et sa peau avait le poli du marbre, on ne lui aurait donné que 17 ans, au lieu de 22 qu'elle avait. Elle dit tout bonnement à ses amis qu'elle avait fait usage du *Hagan's Magnolia Balm*, et qu'elle ne pourrait plus s'en passer. Aucune dame peut améliorer considérablement son apparence extérieure en se servant de cet article. On peut se le procurer chez tous les Pharmaciens pour 50 cents.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

Le Coloris inimitable de Heimstreet pour les cheveux a été en faveur depuis plus de vingt ans. Il agit sur les absorbants et la racine des cheveux et les change par degrés à leur couleur première. Toutes les teintures trop vives détériorent la chevelure. Le Coloris de Heimstreet *n'est pas une teinture*, mais il est infaillible dans ses résultats, active la croissance et est un délicieux appareil pour la tête. Prix 50 cents et $1.00. En vente chez tous les Pharmaciens.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

EXTRAIT DE GINGEMBRE PUR DE LA JAMAIQUE, DE LYON—pour l'indigestion, le dégoût, les ardeurs de cœur, les maux de tête, le choléra morbus, etc., en un mot, pour tous les cas qui requièrent un stimulant actif et réchauffant. Sa préparation soignée et son entière pureté en font un article de cuisine sur lequel on peut compter. En vente partout, à 50 cents la bouteille.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

16 Juin 1866. aa—n6—

THE QUEEN'S HAIR KOSMOS.

Le "QUEEN'S HAIR KOSMOS," tout en donnant une magnifique chevelure, rend les cheveux beaux et forts. Le seul remède efficace pour la calvitie. Son usage constant est une garantie certaine d'empêcher les cheveux de grisonner ou de tomber. Ce remède est hautement recommandé par feu Sir Benjamin Brodie, Bart., M. D., Astley Cooper, Bart., M. D., Prof. Vanquelin, de Paris (la plus haute autorité du monde), Dr. Paget, l'éminent Anatomiste, etc., le certificat duquel accompagne chaque bouteille. Allardyce et Cie., Tunbridge Wells, Angleterre, concessionnaires.

Vendu en gros par J. O. Macnish et Cie., No. 13, Rue St. Nicholas ; en détail, par tous les pharmaciens. W. W. KIRKWOOD ET CIE., Montréal, Agents généraux en Canada.

21 juin 1866 cm—66

Les *Pastilles Vermifuges* du Dr. Picault sont les seules reconnues infaillibles contre les vers des enfants. ☞ Toutes les autres ne sont que des imitations. PICAULT et FILS, coin des rues N.-Dame et Bonsecours, Montréal. aa—76

M. A. McGRAE, (ci-devant avec James Reid), marchand de patisserie en gros et détail et manufacturier de Sirops, No. 576, rue Ste. Marie, ayant pris commerce pour son propre compte, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il est toujours prêt à approvisionner les Pic-Niques, Noces, Soirées et les Excursions à court avis et à des prix modérés. N'oubliez pas le numéro 576, rue Ste. Marie.

17 juillet as—76

Fabrique Canadienne de Bandages

F. GROSS, Fabricant et Inventeur de Bandages à ressort élastique, et manufacturier d'Instruments de tout genre pour les difformités physiques, et travaillant le Cuivre, l'Acier et le Fer, 36, CARRÉ VICTORIA, Montréal.

LISTE DES ARTICLES TOUJOURS DISPONIBLES :

Bandages Herniaire et Ombilical de toute description.
Bandages suspensoirs et Ceintures de toute description.
Nouvelles Bretelles pour les Epaules et l'expansion de la Poitrine, pour Dames et Messieurs.
Bas élastiques en Coton, Fil et Soie.
Do pour préserver les chevilles, do
Do pour garantir le genoux, do
Sacs à Eponges, Bonnets pour Bains,
Supports de Londres, en drap ou cuir,
Béquilles invisibles pour la courbure de l'épine dorsale,
Instruments pour les jambes croches,
Ressort en acier de toute description.

—AUSSI :—

Un assortiment considérable de Seringues et autres ouvrages en gomme élastique, toujours disponibles, et une variété d'autres articles qu'il serait trop long de mentionner.

Toutes les réparations nécessaires aux articles susdits faites avec soin et à des prix modérés.

21 juin. cm—66

W. ET F. P. CURRIE ET CIE.,
ONT A VENDRE DES
TUYAUX DE DRAINAGE.

Tuyaux de Bouilloires,	Ciment de Québec,
Tuyaux de puits à l'huile,	Ciment de Portland,
Tuyaux à Gaz,	Eau de chaux,
Peintures,	Tuiles à pavage,
Mastic,	Tuiles à egoûts,
Terre à brique,	Couvre cheminées,
Briques réfractaires,	Vases de jardins.

Ciment Romain pur,
Sofas américains, Chaises et Ressorts de Lit etc., etc., etc.

No. 100, Rue des Sœurs Grises,
Coin de la Rue William.

23 juin, fm—67

RHUMATISMES
DOULEURS DE TOUTE NATURE
SONT ENLEVÉS AU
No. 487, RUE CRAIG.

DEPOT D'HUILE DE CHARBON
A L'ANCIENNE ENSEIGNE DE
T. C. BENNETT,
140, GRANDE RUE ST. LAURENT
MONTREAL.

DEPOT POUR DE GROS ET LE DÉTAIL
DE
Véritables Huiles de Charbon,

Lampes à huile de charbon et chandeliers de toutes sortes.

Lampes à Fluide, Mèches, cheminées de Lampes, Abats-jour, Brosses à nettoyer les cheminées, Mouchettes, Réflecteurs, Lanternes, etc.

Fluide américain de qualité supérieure, pour $1.00 le gallon.

WM. ROY,
140 Grande rue St Laurent.

5 juillet. cm—71

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

Avec les dernières modifications adoptées, le fonctionnement de l'appareil est infaillible, s'il n'est dérangé malicieusement ou autrement.

Le plus léger commencement d'incendie sera indiqué dans toutes les parties d'une maison ou seulement à un endroit central

L'alarme peut indifféremment être donnée à l'intérieur ou à l'extérieur d'une maison ou à distance, comme par exemple des dépendances extérieures à la maison :

L'appareil mettra en mouvement aussi bien une cloche d'église qu'une alarme d'horloge ordinaire :

Appliqué à un tas de grain, le plus léger échauffement du grain sera indiqué à distance au besoin :

Appliqué dans les séchoirs ou les serres chaudes le trop ou le trop peu de chaleur sera minutieusement indiqué :

L'appareil n'est pas susceptible de se déranger lui-même et sa construction est si simple que n'importe qui peut en comprendre le mécanisme à première vue :

Il peut se régler de manière à ce que l'alarme ne sonne qu'à un degré de chaleur déterminé d'avance. Ainsi si la température est à 60° ou 80° l'appareil pourra être réglé de manière à n'être mis en mouvement qu'à 70° ou 90° :

Il peut s'adapter de manière à indiquer instantanément toute tentative criminelle de s'introduire la nuit dans une maison ou un magasin isolé :

Dans les établissements publics, comme les colléges, les couvents, les hôpitaux, les hôtels ou les manufactures, il garantira la sécurité intérieure, surtout pour ceux qui dorment à un 5me ou 6me étage :

Le prix de l'appareil est modique.

Pour plus amples informations, s'adresser aux soussignés, au bureau No. 12 Place d'Armes, où le mode de fonctionnement de l'appareil sera expliqué de vive voix et au moyen d'expériences

C. DION & CIE.

12 avril fm—28

VENTES A L'ENCAN.

PAR L. DEVANY.

Vente par Catalogue d'une Bibliothèque privée.

LE Soussigné vendra par ordre du Curateur, à son magasin, No. 139, Grande Rue St. Jacques à commencer JEUDI SOIR, le 19 juillet, le contenu de la BIBLIOTHÈQUE vaste et choisie de feu R. S. ATCHESON, Ecr., comprenant des ouvrages rares de Litérature ancienne et moderne.

☞ Les Catalogues seront prêts Mardi.

Vente à SEPT heures et demie.

L. DEVANY
Encanteur.

19 juillet. 77

A VENDRE.

Bloc de Maisons a Vendre.

Cette magnifique rangée de maisons comprenant cinq magasins avec logements, connu sous le nom de

PLACE PRINCE EDOUARD,

ayant une façade de 123 pieds sur la rue Bonaventure et faisant front sur la nouvelle extension de la rue Craig.

L'élargissement de la rue Bonaventure et les améliorations qui s'y font actuellement rendront sous peu cette propriété d'une grande valeur.

S'adresser à

WM. A. CURRY,
Agent d'immeubles,
Chambres de l'agence des immeubles,
No. 84, Grande Rue St. Jacques.

17 juillet jno—76

Maison à vendre.

Une jolie maison en briques à deux étages, couverte en ferblanc, située au haut de la rue St. Urbain, une place aérée et salubre. S'adresser à

WM. A. CURRY,
Agent d'immeubles,
Chambre de l'agence des immeubles,
84, Grande Rue St. Jacques.

12 juillet ff—74

Maison à vendre.

Une maison à deux étages, en briques, située sur la rue St. Laurent, avec un jardin et un lot vacant de 40 x 192, connu sous le numéro 484. Bas prix. S'adresser à

WM. A. CURRY,
Agent d'immeubles,
Chambres de l'agence des immeubles,
84, Grande Rue St. Jacques.

12 juillet ff—74

Emigration aux Etats de l'Ouest.

A VENDRE,

Quelques mille acres de terre de prairie, excellente pour la culture, dans l'Etat de l'Iowa.

Plusieurs familles françaises et norvégiennes sont établies dans le voisinage. On acceptera en échange des propriétés en Canada.

S'adresser à

WM. A. CURRY,
Agent d'immeubles,
Chambres de l'agence des immeubles,
84, Grande Rue St. Jacques.

12 juillet ff—74

A VENDRE.

Huile de Roche, de Wyonming
Farine de choix
Farine française en sacs
Beurre en tinettes et en caisses
Lard, Mess, Prime Mess et Prime.

KIRKWOOD, LIVINGSTONE & CIE.,
No. 503, Rue St. Paul,
Près de la rue St. Pierre.

19 juin. am—65

"L'IMPERIALE"
COMPAGNIE D'ASSURANCE
CONTRE LE FEU
DE LONDRES
ÉTABLIE EN 1803,
Capital souscrit et Fonds de Reserve, un million neuf cents quarante-cinq mille louis sterling.
$9,725,000
Fonds déposés en Canada, $105,000 (garantie,)
AGENCE EN CANADA.
87 *et* 89, *RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER*

Risques sur Marchandises, Meubles de Ménages et Bâtisses pris aux taux courants les plus bas. Les pertes sont promptement réglées sans référence à Londres.

RINTOUL, FRÈRES,
Agents généraux en Canada.

17 juillet 1866 na—76

CO

FERRONNERIE.

POELES DE CUISINE,
FERRONNERIES.

ENSEIGNE DU MARTEAU.

Le soussigné offre en vente des POELES de CUISINE pour BOIS ou CHARBON de toute grandeur et les mieux approuvé, POELES DOUBLES pour BOIS ou CHARBON, couchettes de fer, avec un Assortiment de FERRONNERIES.

☞Vieux poêles pris en échange

G. LEPAGE,
210, Rue St. Paul,
Coin de la Place Jacques-Cartier.
28 avril j 1er d—45

L. J. A. SURVEYER,
(Ci-devant chez Thos. Davidson et Successeur de R. Kerr & Cie)

A OUVERT UN MAGASIN DE

Ferronnerie, Poêles, Faience et Verrerie,

ARGENTERIE ÉLECTRO-PLAQUÉE,

Ustensiles de Cuisine. Etc.,

524,—*RUE CRAIG*,—524,

EN FACE DE LA RUE ST. CHARLES BORROMÉE,

MONTRÉAL.

24 avril. fm—43

Z. PREVOST ET CIE.
Marchands de Ferronnerie

EN GROS ET EN DÉTAIL

No. 269, RUE ST. PAUL

ENSEIGNE DE LA GRANDE HACHE

MONTRÉAL.

Ces MM. tiendront constamment en main un assortiment de FERRONNERIE des plus complets et des mieux choisis. Ils inviteut MM. les Contracteurs, Charpentiers, Menuisiers à venir visiter leur magnifique assortiment d'outils importés des premières manufactures anglaises et américaines.

Montréal, 24 avril 1866. aa—43

Poeles de Cuisine.

Un Assortiment considérable au No. 526, Rue CRAIG, près de la Côté de la Place d'Armes.

MEILLEUR & CIE.

200 Refrigerateurs.

De tout prix, pour la Glace et les Viandes, au No. 526, Rue CRAIG.

MEILLEUR & CIE.,
Fabriquant.

Couchettes en Fer.

Vernies et autres, au No. 526, Rue CRAIG, près de chez Garth.

MEILLEUR & CIE.

Clotures en Fil de Fer,

A 20 cts. du pied, au No. 526, Rue CRAIG

MEILLEUR & CIE.

13 avril 1866. aa—39

MAGASIN DE QUINCAILLERIE.

Poêles de Cuisine a charbon et à bois de la plus belle description.

Assortiment Complet d'Ustensiles de Cuisine,

Couvre-plats, Cabarets, Pots à thé et à café, Moules à gelée, Couteaux de table de Jos. Rogers et Fils, cuillères et fourchettes plaquées en argent, Set de toilette, Bains, Nattes, etc.

—AUSSI :—

Un grand assortiment de pistolets de poche et de carabines de 5 à 15 coups à bon marché.

GEO. HAGAR & CIE.,
520 et 522, rue St. Paul.
14 avril 1866. aa—39

J. D. LAWLOR,

Manufacturier et Marchand de MACHINES A COUDRE, invite respectueusement les personnes qui se proposent d'acheter des Moulins à Coudre, à venir examiner l'assortiment étendu et varié de Machines de première classe qu'il a en magasin, avant d'acheter ailleurs Nous avons à vendre des Machines pouvant faire n'importe quelle couture avec du FIL CIRÉ, des Machines de SINGER, de notre propre manufacture ; des Machines de SINGER, de la manufacture de Singer, New-York ; moulins (muets) de PLANER, BRANSDORF ET CIE, pour tailleurs, cordonniers, et les familles ; Machines à Coudre de C. IRWIN ET CIE., premier prix ; Machine pour famille, de WILSON, GIBB ET CIE. Aussi, toutes les Machines employées dans la manufacture des bottes et chaussures. N. B.—Toutes les Machines vendues par nous sont garanties donner la plus entière satisfaction, sinon, le prix d'achat sera remboursé ! Soie, fil, coton, fil de toile, aiguilles, navettes, huile, et toutes espèces de fournitures pour Machines à Coudre, constamment à vendre. On apprend aux dames à coudre avec les Machines. Toute espèce de Machines à Coudre réparées et améliorées par J. D. LAWLOR, 66 rue St. Sulpice, coin de l'Eglise Paroissiale et de la rue Notre-Dame. Agents demandés pour toutes les villes du Canada.

22 mai 186 aa—54

NOEL PRATT
MEUBLIER ET SCULPTEUR,

DE GOUT ET DE FANTAISIE

39, Grande Rue St. Laurent, 39

Remercie sincèrement ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on lui a accordé jusqu'à ce jour, et informe le public qu'il tiendra toujours en magasin un grand assortiment de MEUBLES de goût, de fantaisie et unis, tels que : Ameublements de Salon, Salle à Diner et Chambre à coucher, Side-Boards, Couchettes Françaises à coins ronds, Sofas, Chaises en crin, Bureaux, Lavemains avec dessus en marbre et en bois, &c., &c.

Il fera aussi à ordre, comme par le passé, tous les Meubles qu'on voudra lui commander.

26 avril. fm—44

RHUMATISMES
DOULEURS DE TOUTE NATURE

SONT ENLEVÉS AU

No. 487, RUE CRAIG.

PHOTOGRAPHIE.

NOUVELLE ETRANGE !
10,000 PORTRAITS

A ÊTRE VENDUS!

Citoyens de Montréal ! Venez ici ! Désirez-vous ménager votre argent ? Alors, allez dans la Galerie de Gravures Anglo-Américaine (ci-devant Chambres Photographiques de Dion), No. 7, Rue Bonaventure, où pour les soixante prochains jours, des Portraits seront vendus.

Photographies, Ambrotypes et Portraits en petit vendus aux plus bas prix. Allez et voyez.

Portraits pris et terminés en quelques minutes, et exécutés également lorsque le temps est couvert.

Une attention spéciale est donnée pour les copies.

N. B.—La galerie sera ouverte tous les jours de Fête.

22 mai. jno—54

N. C. LALONDE,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE,

Successeur de M. Doane,

18, Grande Rue Laurent, 18

MONTREAL.

M. LALONDE a l'honneur d'informer le public qu'ayant acheté tous les instruments du célèbre artiste photographe Doane, il a ouvert un atelier à l'adresse ci-dessus où il prendra des portraits photographiques et embrotypes de toutes dimensions, depuis la carte pour album jusqu'au portrait de plein-pied et d'une manière aussi parfaite que son prédécesseur.

Les personnes qui avaient des négatifs chez M. Doane et qui désirent avoir des copies de ces négatifs, pourront s'en procurer en s'adressant à M. Lalonde qui les a tous achetés.

1er juin cm—58

EDWIN R. TURNER,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE,

(Autrefois chez Notman,)

147, *GRANDE RUE ST. JACQUES,*

vis-à-vis l'Ottawa Hotel.

MONTREAL.

Montréal, 26 mai 1866 aa—56

ANNONCES DE LA CORPORATION

CORPORATION de MONTREAL

QUARTIERS

Ouest, St. Laurent et St. Louis.

AVIS public est par le présent donné que les soussignés ont complété les Rôles de Cotisation des Quartiers OUEST, ST.-LAURENT et ST. LOUIS de cette ville ; que copies des dits Rôles ont été confiées à l'un d'entr'eux à leur Bureau, en l'Hôtel-de-Ville, où elles seront ouvertes à l'inspection et examen de tous les intéressés d'ici à JEUDI, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET courant ; et que les dits Cotiseurs s'assembleront à leur Bureau susdit, VENDREDI, le VINGTIÈME jour de JUILLET courant, à DIX heures l'avant-midi, pour reviser leur cotisation des biens-fonds inscrits aux dits Rôles de Cotisation, et que là et alors ils entendront et examineront toutes plaintes relativement à telle cotisation des biens-fonds qui pourront leur être soumises.

JAMES C. BEERS,
DANIEL FARRELL,
REMI LAMBERT,
WILLIAM DOUGLAS,
JEAN BTE. ALLARD,
COTISEURS.

Bureau des Cotiseurs,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 3 juillet 1866. jd—70

MAGASIN DE CHAUSSURES
EN GROS ET EN DETAIL

No. 133, Rue Notre-Dame,

MONTRÉAL,

COIN DES RUES NOTRE-DAME & GOSFORD

1re porte après le Jardin du Gouvernement,

ENSEIGNE DE LA

BOTTE ROUGE.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreuses pratiques de leur encouragement libéral, a l'honneur de les informer qu'il a déménagé son magasin du No. 34, Place Jacques-Cartier à l'adresse ci-dessus où il tiendra un assortiment bien plus complet de chaussures.

POUR DAME :

Bottines en Satin, en Maroquin, en Veau Français.

—AUSSI :—

Sandales en Tapis, en Maroquin, etc.

POUR MESSIEURS :

Bottes, Bottines, Souliers, en cuir vernis, en veau français, en Chèvre, etc.

☞*Prix modérés et à la portée de toutes les bourses.*☜

JOS. VALADE,
Propriétaire.
26 avril. cm—47

IMPORTATION NOUVELLE
J. B. GOURRE,

Importateur et PLUMES Vautour et EN GROS ET

Fabricant de D'AUTRUCHE de Fantaisie EN DETAIL.

J. B. GOURRE se charge de teindre et réparer toutes sortes de vieilles plumes et les remet à neuf.

No. 210, Grande Rue St. Laurent

Vis-à-vis le Marché St. Laurent,

MONTRÉAL.

3 mai 1866. aa—47

PORCHERON & FRERE,

FABRICANTS DE

Chemises et Collets,
ET

MARCHANDS DE NOUVEAUTES

No. 66, RUE ST. LAURENT,—No. 66,

Coin de la Rue Vitré,

MONTREAL.

Toujours en main un assortiment de Marchandises Sèches à grand marché.

19 mai 1866. cm—53

CHAPEAUX.

MADAME TASSE
MODISTE,

91, RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL.

Madame Tassé invite respectueusement les Dames de Montréal et de la campagne à venir rendre visite à son nouvel établissement. En suivant avec soin les modes les plus récentes de Paris et de Londres, elle espère se gagner la confiance du public et mériter son patronage.

8 mai. cm—49

CHAPEAUX ! CHAPEAUX ! !

Les Soussignés attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur leur assortiment considérable et varié de chapeaux de feutre et de paille venant des premières manufactures françaises, anglaises et américaines, qu'ils sont en état de vendre à 20 par CENT meilleur marché que n'importe quel établissement de ce genre en cette ville.

RIEPERT ET CIE,
103 Grande rue St. Laurent.
Montréal, 3 mai 1866. cm—47

PHARMACIES.

LE CHOLERA ET SON TRAITEMENT

Avec précautions sanitaires, en pamphlet, en Anglais et Français, publié et à vendre par

JOHN GARDNER,
Chimiste et Droguiste,
Rue Notre-Dame,

Prix : Six sous.

Renfermant toutes les informations nécessaires Une ESCOMPTE CONSIDERABLE sera accordé au acheteurs de la campagne pour revendre.

Les personnes voudront bien dire le nombre de copies anglaise et française dont ils auront besoin.

JOHN GARDNER.
Rue Notre-Dame.
19 juin 1866 aa—65

LYMANS, CLARE & CIE,

OFFRE EN VENTE :

Huile de Lin bouillie, de couleur pale en barils et en quarts.
Huile crue en barils et en quarts
Benzine et Térébentine
Vernis
Couleur à l'huile
" en poudre
Mastic en vessie et en plus gros volume
Pinceaux, Palettes, Couteaux de Peintre, etc., etc., de manufacture anglaise
Huile de veau marin, couleur pale, en baril
" " " couleur paille "
" de foie de Morue "
" de Baleine, raffinée de Winter
" de Cachalot
" pour machines
" de Porc, etc., etc., etc.,

No. 384 et 386 Rue St. Paul.
15 mai 1866. aa—51

GRAINES ! GRAINES ! ! GRAINES ! ! !

PAS DE VIELLES GRAINES, mais des graines toutes fraiches, des meilleures maisons de France et d'Angleterre.

Graines de fleur, plus beau choix : 300 variétés pour jardin et champs telles que :—

Fèves, Betteraves,
Carrottes, Choux,
Choux-Fleurs, Céleri,
Concombres, Maïs (sucré),
Laitue, Oignons,
Persil, Navets,
Pois, Radis,
Champignons, etc., etc., etc.,

☞Des catalogues sont fournis par le soussigné.

Camphre Anglais Raffiné,
CHLORIDE DE CHAUX ET COPERAS,

Les meilleurs désinfectants

BOUTEILLES DE NOURRICES POUR ENFANTS,

Complètes, 1s 3d chaque.
MAMELLES, de toutes sortes pour ces bouteilles,
TUBES EN CAOUTCHOUC do do
MAMELONS en Vitre, en Caoutchouc, Bois, etc.
SERINGUES—de Richardson, de Lewis et autres Facteurs, en Vitre, Caoutchouc, Métal, etc.
A vendre par

J. GOULDEN
Chimiste et droguiste,
Près du Marché, Rue St. Laurent.
21 avril. 42

Dépôt Médical.

J. M. TURCOT ET CIE.,
PHARMACEUTISTES,

Importateurs et détailleurs de Drogaerie, Parfumerie, Médecines Patentées Françaises, Anglaises, Américaines, etc.,

252, — Rue Notre-Dame, — 252

VIS-A-VIS LA RUE ST. LAMBERT,
MONTRÉAL.

12 avril. jno—38

AUX

Marchands de la Campagne.

A VENDRE
A DES
PRIX MODERES

—SAVOIR :—

500 Boites Gommes pour teindre en noir,
10 Quarts Poudre Vinez,
35 Grosses Teintures de Judson,
2000 Lbs. Camphre en Gomme,
15 Barils Cream de Tart,
10 Sacs Gomme Arabique,
10 Balles Houblon,
400 Douzaines Huile de Castor,
65 Grosses " de Palma Christi,
48 " " de Rose,
20 " Gargling Oil,
225 Douzaines Poudre de condition,
250 Grosses Pastilles-à-Vers de DEVINS,
78 " Essence de Peppermint,
47 " " de Canelle,
50 " " d'Epinette,
20 " " de Musk,
20 " Eau de Lavande,
15 " " de Cologne,
180 " Poudre Allemande.

DEVINS et BOLTON,
PHARMACIENS,
Près le Palais de Justice, Montréal.
9 nov. 1865. 148

SACS DE PAPIER

imprimés et non-imprimés, en gros, 538, rue Ste. Marie, Montréal.

T. BROOKES ET FILS.
1er juin 1866. aa—58

RHUMATISMES
DOULEURS DE TOUTE NATURE

SONT ENLEVÉS AU

No. 487, RUE CRAIG.

MARCHANDISES SECHES.

MAGASIN
DE
Marchandises Sèches.

THOMAS LAMOUREUX,

No. 113, RUE NOTRE-DAME, 113,

Dans la bâtisse de l'Institut-Canadien.

Le sousigné a le plaisir d'annoncer au public qu'il a ouvert depuis le 1er Mai dernier, un magasin de marchandises Sèches où l'on trouvera les étoffes les plus nouvelles et les plus à la mode.—On solicite une visite. Toutes les marchandises sont offertes à TRES-BAS PRIX.

☞Un TAILLEUR et une MODISTE y sont employés et prennent les commandes que l'on veut bien leur faire.

1er juin. bm—58

NOUVEAU MAGASIN

DE

MARCHANDISES SECHES.

M. J. BEAULIEU

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public de Montréal et de ses environs, qu'il a ouvert un

MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES

AU

No. 325, GRANDE RUE St. LAURENT.

MONTRÉAL,

Où il tiendra constamment en majns un assortiment complet et varié de tout ce qui compose le fonds de commerce d'une maison bien montée. Ses PRIX seront des plus MODERES, et il négligera rien pour donner la plus entière satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage.

M. BEAULIEU a confiance que ses efforts constant, pour mériter l'encouragement du public, seront couronnés de succès. Il invite respectueusement les Dames canadiennes à venir visiter son établissement.

26 mai. cm—56

MAISON CANADIENNE,
No. 197, Rue Notre-Dame,

Porte voisine de la Pharmacie Devins & Bolton,

MONTRÉAL.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreux pratiques et le public en général pour l'encouragement qu'il en a reçu, a l'honneur de les informer que son assortiment de

MARCHANDISES SECHES
DU
Printemps et de l'Eté

EST MAINTENANT COMPLET.

L'importation qui vient de recevoir, consiste surtout en Nouveaux patrons de Robes en Soie, Barège, Mousseline de Laine, Cobourgs, Châles, etc., en draps, casimires, Tweeds, pour habits, pantalons et vertes.

Le département des MARCHANDISES de DEUIL offre la plus grande variété.

—AUSSI :—

Un grand assortiment de hardes faites, Mantes et Garibaldi de toutes sortes.

Des modistes expérimentées sont attachées à l'établissement, et l'on se chargera du confectionnement, d'habillements de femmes et d'enfants.

Des tailleurs de premières classes sont aussi attachés à l'établissement, et toute commande ; sur habillements d'homme recevra la plus stricte attention.

Le soussigné tient constamment un assortiment complet de gants, de Chapeaux de Soie, de Paille et de Feutre.—Fleurs, Plumes, Rubans, etc., etc.

Le tout vendu à très bas prix.—Toute marchandise marquée en chiffres.—un seul prix.

T. TURGEON
19 avril aa—41

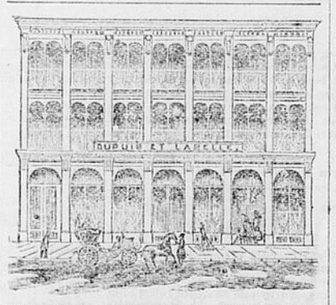

MAISON JACQUES-CARTIER.
A L'ENSEIGNE DU
PAVILLON FRANÇAIS,

Nos. 66 et 68, RUE NOTRE-DAME,

(Deuxième porte de la rue Bonsecours, près de chez le Dr. Picault.)

Les soussignés ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreuses pratiques que vû l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, ils se sont décidés à agrandir leur magasin, et viennent de louer celui qui se trouve voisin de leur ancien établissement où ils continueront à avoir en main un assortiment plus considérable et plus complet de toute espèce de MARCHANDISES SÈCHES importées en Canada.

Ils ont en main un assortiment considérable de marchandises endommagées et non endommagées achetées aux encans, qu'ils vendront bien au-dessous de la valeur réelle.

Les marchandises seront marquées en chiffres et il ne sera fait qu'un seul prix.

Les Messieurs du Clergé

Trouveront toujours à leur établissement un bon assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

Les soussignés auront aussi constamment à leur service un tailleur et une modiste expérimentés, qui exécuteront toute commande qu'on voudra bien leur confier.

N'oubliez pas de faire une visite à la Maison Jacques-Cartier, No. 66 et 68, rue Notre-Dame, au Pavillon Français.

DUPUIS ET LABELLE.
12 avril. 40

LAMPES ! LAMPES ! LAMPES !

Venant d'être reçue une nouvelle et grande variété de Lampes, pour être vendues à grand marché pour du comptant chez

M. MAUME,
161, Grande rue St. Jacques.
Vis-à-vis le Colonial House.
7 juin. aa—60

BUREAU D'ECHANGE.

Le plus haut prix payé pour l'or et argent. Achat et vente de *Greenbacks*, Parts de Banques, etc., etc., aussi, Prêts d'argent négociés aux conditions les plus faciles sur propriétés de ville.

LAFOND ET CIE.,
Courtiers.
28 avril cm—45

HOTELS et RESTAURANTS.

HOTEL RICHELIEU
No. 45, Rue St. Vincent, No. 45

PRÈS DE LA RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL.

AIME BELIVEAU, PROPRIETAIRE.

TABLE D'HOTE ET CHAMBRES MEUBLEES

Des voitures attendent les voyageurs à l'arrivée des steamboats et des convois de chemin de fer.

11 mai jno—50

MAISON JACQUES-CARTIER.

Place Jacques - Cartier.

Cette magnifique maison qui a l'avantage d'être située sur une des plus belles places de Montréal et au centre des affaires vient d'être ouverte au public.

Elle contient 50 chambres garnies dans le dernier goût outre les chambres publiques tel que Salons pour Dames et Messieurs.

Cet Hôtel offre donc aux voyageurs tous les avantages et toutes les commodités qu'ils ont droit d'exiger.

La Table sera toujours abondamment fournie et le service fait avec la plus scrupuleuse régularité comme avec la plus grande politesse.

Le public en a la garantie dans mes services passés et en aura la conviction dans ceux que je lui offre pour l'avenir et que je le prie d'accepter.

JOS. BÉLIVEAU.
26 avril. jno—44

EPICERIES.

AMABLE DUHAMEL,
Marchand-Epicier,

Tout en remerciant ses pratiques de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, les avertit, ainsi que le public en général, que depuis le 1er MAI, il a transporté son ETABLISSEMENT d'EPICERIES au

No. 75, Grande Rue St. Laurent,

vis-à-vis chez M. D. Meunier, hôtellier, maison ci-devant occupée par M. L. Perry et Cie., où l'on trouvera toujours les Epiceries et Liqueurs de première qualité et à BON MARCHE.

Il espère, par son zèle et sa ponctualité, continuer à mériter une part du patronage du public.

5 juin. aa—59

MAGASIN D'EPICERIES
POUR
LES FAMILLES.

Thés frais et odoriférants, Café Moche, Java, et autres de qualité supérieure. Beurre frais, Sirop d'érable, et un assortiment général d'épiceries de première qualité vendues tel qu'importées, à des prix excessivement bas pour argent comptant.

W. D. McLAREN,
No. 247, Grande rue St. Laurent,
Coin de la rue Ste. Catherine.
Montréal, 26 mai 1866 aa—56

NOUVELLE IMPORTATION D'EUROPE

Par S. S. *Andrews, Déodar, West Wind, City of Hamilton.*

Les soussignés reçoivent dans le moment et continueront de recevoir par les steamers durant la présente saison.

Un assortiment d'épiceries des mieux choisies anglaises et françaises, vins d'Espagne, Portugal, Bordeaux, Fruits d'Espagne, des Indes, etc., etc. Fromages Anglais, Suisse, Allemands. Jambons de Westphalie, *Bacon* d'Irlande, Porter et Ale anglais des meilleurs marques.

—AUSSI :—

Un assortiment complet de Messrs. Crosse et Blackwell de leurs célèbres Marinades, Sauces, Moutarde, Capres, Olives, Viande marinée, Confitures, Jelly, etc., etc.

La plus grande attention sera portée à l'exécution des ordres de la campagne.

Toutes livraisons sera fait gratis à aucune station et aux environs de la ville.

Le public est respectueusement invité du venir visiter notre établissement.

DUFRESNE ET McGARITY,
228, Rue Notre-Dame.
22 mai 54

Pourquoi mettre vos habits en haillons à force de les frotter sur des planches pour les blanchir, lorsqu'ils peuvent être lavés

PLUS FACILEMENT ET PLUS VITE

En se servant de la

GLYCERINE

ET DE LA

POUDRE DE SAVON

DE

HARPER TWELVETREES ?

☞ La femme d'un ministre a dit : "On épargne au moins la moitié de SAVON, les deux tiers de TEMPS et les trois quarts de TRAVAIL."

A vendre dans tous les magasins en général.

Walter Marriage,
Agent pour le Canada,
Montréal
26 avril. aa—44

CHARBON ! CHARBON ! CHARBON !

WM. MIDDLETON & Co.,

Sont prêts à délivrer à domicile, sans frais de charriage les différentes qualités de charbon dont les noms suivent, importé par les vaisseaux actuellement dans le port, savoir :

Charbon Lehigh de toute grosseur
do Welsh Anthracite de toute grosseur
do à Grilles

— AUSSI —

Newcastle passé deux fois au sas grosseur de noix
Charbon à Engin anglais et écossais
de de Pictou
do de Sydney

—ET—

10,000 Briques à feu, etc., etc., etc.

BUREAU :—No. 177, RUE LEMOINE.
27 juin. am—68

AVIS.

Nous avons le plaisir d'annoncer aux négociants que nous avons loués nos magasins à M. Ovide Ste. Marie ; lequel nous recommandons comme notre successeur pour l'emmagasinage des marchandises.

CUVILIER ET CIE.

Emmagasinage de premiere Classe,

LIBRE OU EN BOND,

COUR DE CUVILIER et Cie.,

17, *RUE ST. SACREMENT.*

OVIDE STE. MARIE.
12 juillet am—74

ASSURANCES.

THE CITIZENS' INSURANCE AND INVESTMENT COMPANY — MONTREAL — 1864

La Compagnie d'Assurance
ET DE
PLACEMENT DES CITOYENS

BUREAU :—*No. 30, Rue St.-Frs.-Xavier,*

MONTRÉAL.

EDWIN ATWATER, Président.
GEORGE B MUIR, Gérant.
LOUIS BOURGEAU, Inspecteur.
2 janvier 1866. aa—143

COMPAGNIE

D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU

DE LA

CITÉ DE MONTRÉAL.

DIRECTEURS :

BENJ. COMTE, Ecr., PRÉSIDENT,
HUBERT PARÉ., Ecr., LOUIS COMTE., Ecr.,
ANDRE LAPIERRE, Ecr.,
ALEX. DUBORD, Ecr., MIC. LEFEBVRE, Ecr
J. F. DURAND, Ecr.,
L. A. H. LATOUR, Ecr. J. LARAMMÉE, Ecr.

LA plus économique de toutes les Compagnies d'Assurance est, sans contredit, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITE. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres compagnies en général. Elle offre toutes les garanties possibles de sûreté. Son but est de réduire de plus en plus le coût d'assurance pour propriétés en cette Cité. Il est donc de l'intérêt des citoyens d'encourager cette Institution si utile et si florisssante.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, Rue St. Sacrement.

ANT. COMTE,
Secrétaire.
1er mai 1866. aa—46

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"UNION COMMERCIALE,"
Contre le Feu et sur la Vie.

LES soussignés ont nommé

MM. G. O. DeLORME.
ANTOINE TELLIER

leurs Agents assistants pour prendre des ASSURANCES à la Compagnie ci-dessus, dans la Cité de Montréal et ses environs.

MORLAND, WATSON ET CIE.,
Agents généraux pour le Canada.
Montréal, 10 janv. 1865. 146

EN référence à l'annonce ci-dessus, nous avons l'honneur d'offrir au public nos services comme Agents locaux pour effectuer des Assurances à l'*Union Commerciale*, contre le feu et sur la vie. Cette Compagnie, avec un capital de $12,500,000 et l'immense patronage dont elle jouit, offre les plus sûres garanties aux personnes qui désirent s'assurer.

L'activité et la ponctualité que nous apporterons dans l'exercice des fonctions que les agents généraux ont bien voulu nous confier, nous mériteront, il faut l'espérer, une part légitime de patronage.

La classe commerciale des campagnes comme celle de la Cité trouvera de son avantage de s'assurer à l'Union Commerciale, et nous serons toujours prêts à répondre à toutes les demandes dans le plus court délai. Toute communication pourrait nous être adressée au Bureau de Poste, Boîte 533.

G. O. DeLORME,
ANT. TELLIER.
Montréal, 1er fév. 1866. 8

BOIS ! BOIS ! !

JORDAN & BENARD, Marchands de Bois, coin des Rues Craig et St. Denis, et coin des Rues Sanguinet et Craig, et sur le quai en arrière de l'Eglise Bonsecours, Montréal.—Les soussignés offrent en vente un assortiment considérable de MADRIERS de PIN, de 3 pouces,—1re, 2de et 3me qualité,—Bois choisi de deux pouces, bon et commun, 1re, 2de et 3me qualité. Aussi, Madriers de 1½ pouce 1re, 2de et 3me qualité, Planches de 1 pouce et 1½ pouce, de plusieurs qualités, Colombages de toutes grandeurs, choisi et commun, Bois à cintres, etc., etc., le tout vendu à des prix très modérés, aussi 45,000 pieds de Cèdre.

JORDAN & BENARD,
35, Rue St. Denis.
5 juin. cm—59

Huile de Charbon et Kerosine,

Des meilleures marques et garanties non explosives. A vendre à bon marché pour du comptant, chez

M. MAUME,
161, Grande Rue St. Jacques.
Vis-à-vis le Colonial House.
7 juin 1866 aa—60

NOUVEAU

DEPOT DE JOURNAUX DE DALTON

64, GRANDE RUE St. JACQUES.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a ouvert dans les premises, No. 64, Grande Rue St. Jacques, un établissement de Papeterie, Livres, Nouvelles, Journaux, Revues périodiques, Livres de Modes, Livres d'Ecole et Livres pour Enfants, et où l'on trouvera en grande variété tous les objets qui font partie du commerce des livres, des journaux et de la papeterie, aux plus bas prix, et il espère par son application aux affaires, etc., s'attirer une part du patronage public.

Il saisit cette occasion pour remercier le public du support libéral qu'il lui a accordé depuis le commencement de ses affaires, et pour annoncer qu'il fera les mêmes affaires que ci-devant, au coin des rues Craig et St. Laurent.

☞Tous les journaux français et anglais de Montréal à vendre.

W. DALTON,
Coin des Rues Craig et St. Laurent
et 64, Grande Rue St. Jacques.
5 juillet am—71

DÉPOT

D'EAU MINERALE DE CALEDONIA

64, GRANDE RUE St. JACQUES.

Le soussigné, Agent des célèbres EAUX MINERALES des Sources de Calédonia, annonce que pour la commodité du public il a établi un Dépôt pour la vente de cette Eau au No. 64 Grande Rue St. Jacques, ou il reçoit de l'eau fraiche des sources deux fois par semaine, et la tient en bon ordre.

Des ordres adressés à la place susdite ou au coin des rues Craig et St. Laurent seront exécutés immédiatement et l'eau transportée libre de tous frais dans les limites de la ville.

W. DALTON,
Agent pour l'Eau Minerale de Caledonia.
5 juillet. am—71

MEDECINES.

PAIN KILLER!!!
EST UN BAUME POUR TOUTES LES BLESSURES.

Nos premiers Médecins l'emploient et en recommandent l'usage ; les Pharmaciens en constatent la demande fréquente, et les Droguistes en Gros la considèrents comme un des Articles les plus important de leur commerce. Tous les Marchands de Médecine parlent en sa faveur, et sa réputation comme remède de grande valeur est parfaitement reconnue et en fait la plus importante médecine du siècle.

Pris intérieurement, il guérit la Dyssenterie, le Choléra, la Diarrhée, les Crampes, les douleurs d'Estomac, d'Intestins, les Coliques, la Dyspepsie, les Maux de Gorge, les Rhumes, la Toux, etc.

Appliqué à l'Extérieur, il guérit les Clous, les Contusion, les Panaris, l s Coupures, les Brûlures les Entorses, les tumeurs, les Maux de Dents, les Douleurs dans la figure, la Névralgie, le Rhumatisme et les Engelures des Pieds, etc., etc.

L'effet du PAIN KILLER sur le patient, lorsqu'il est pris à l'intérieur, est utile dans les cas de Rhumes, Toux, Douleurs d'Instestins, Choléra, Dyssenterie et autres dérangements du système. Son succès comme remède appliqué à l'extérieur dans les cas de Brûlures, de Contusions, d'Entorses, de Coupures, de Piqûres d'Insectes, etc, lui a valu une des premières places parmi les médecines du jour.

Méfiez-vous des contrefaçons. Demandez le Pain Killer Végétal de Perry Davis et pas d'autre.

☞A vendre chez tous les Pharmaciens et Epiciers. Prix, 15cts., 25cts., 50cts. la Bouteille.

Perry Davis & Fils,
Fabricants et Propriétaires,
37s, Rue St. Paul,
Montréal, C. E.
7 juillet. fm—72

OXIGENATION ATMOSPHERIQUE
PATENTÉE AUX ÉTATS-UNIS,

POUR ÔTER LES

DOULEURS DE TOUTE NATURE

LES

RHUMATISMES, ETC.,
Sans aucun remède ni souffrance.

LES

FIEVRES INTERMITENTES
SONT ENLEVÉES EN 35 MINUTES.

TRAITEMENT A DOMICILE.

LOUIS FOUILLOUX,

Inventeur de cette méthode extraordinaire qui produit des effets si merveilleux,

487, *RUE CRAIG (A MONTREAL,)* 487

Tous les jours, Dimanches et Fêtes exceptées
14 juin 1866 aa—63

REMEDE DE DWIGHT
CONTRE LE
CHOLERA.

Ce remède célèbre a été employé avec beaucoup de succès durant le dernier choléra, à Montréal, et a été dernièrement recommandé par le savant missionnaire le Dr. Hamelin, et l'expérience qu'il en a faite dans plus de cent cas à Constantinople est une garantie suffisante de son efficacité.

Prix : 2s 6d et 1s 3d la bouteille.

Tout le monde devrait en avoir une bouteille dans la maison parce que dans le temps des épidémies, on se procure trop tard les services du médecin.

—AUSSI :—

Chloride de chaux. Camphre, Moutarde, etc.

HENRY R. GRAY,
Chimiste et Droguiste,
144, Rue St. Laurent.

(Etablie en 1859.)

1er mai 1866. aa—46

AVIS AUX DAMES.
NE CRAIGNEZ PLUS

LES

ABCÈS AUX SEINS.
Un Préservatif et Remède
SUR ET CERTAIN EXISTE.

DEMANDEZ

L'INFAILLIBLE DU Dr. L....
Pour les Femmes.

Préparé par DuBerger et Cie., Murray Bay, chez tous les Pharmaciens respectables de cette ville.

Montréal 19 septembre 1865. aa—101

RHUMATISMES
DOULEURS DE TOUTE NATURE

SONT ENLEVÉS AU

No. 487, RUE CRAIG.

TRANSPARENTS.

T. F. STONEHAM,

Manufacturier de Transparents de toutes sortes, No. 295, rue Notre-Dame, sixième porte de la Place d'Armes. Les magasins, églises et résidences fournis à de courts avis.

30 juin am—69

J. B. L. ROLLAND, Marchand de Chaussures, 226, Rue Notre-Dame, Montréal.—A constamment en main un assortiment de chaussures qu'il vend à des prix très réduits. 9 juin—aa—61

IMPRIMERIE
DU
JOURNAL "LE PAYS."
9, Rue Ste. Thérèse, 9,

MONTRÉAL.

CET établissement d'imprimerie est aujourd'hui sur un pied tel qu'il ne saurait être surpassé par aucun établissement de ce genre dans le pays.

L'acquisition qu'il vient de faire à des frais considérables de Caractères de Fantaisie, de Presses et d'encre des premières maisons de France et des Etats-Unis, lui permet d'exécuter les ouvrages les plus délicats avec toute la netteté et toute la promptitude désirables à de PRIX TRES REDUITS.